

2 criminels qui tentaient d'exfiltrer un baron de la drogue éliminés

P02

www.jeunessedalgerie.dz

Jeunesse d'Algérie

Quotidien national d'information DIMANCHE 30 MARS 2025/N° 3485 /Prix: 10 DA

DÉCÈS DE L'ARTISTE HAMZA FEGHOULI

Le président de la République présente ses condoléances

P03

LES ALGÉRIENS DE FRANCE FACE À UNE RÉPRESSION CIBLÉE

Des organisations dénoncent les intimidations et le harcèlement

P02



AVEC PROLONGATION DE SA DURÉE DE VALIDITÉ

La carte « Edahabia » deviendra « Edahabia Classic »

P05



COUPE D'ALGERIE : Actes de vandalisme au stade Hocine Aït Ahmed P08



COUPE D'ALGÉRIE : Le CR Belouizdad dernier qualifié au carré d'AS P09

L'ACCORD FINAL DU MÉGAPROJET QATARI EN ALGÉRIE SIGNÉ Baladna se lance dans la concrétisation P03



MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DU SECTEUR DE LA JEUNESSE Hidaoui préside une réunion d'évaluation P04

TLEMCEN/ MDN

2 criminels qui tentaient d'exfiltrer un baron de la drogue éliminés

Deux criminels, qui tentaient d'exfiltrer un baron de la drogue, ont été éliminés et un troisième a été arrêté dans la commune frontalière Bab-El-Assa (wilaya de Tlemcen) par un détachement de la Gendarmerie nationale, indique samedi un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN).

«Dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée et grâce à l'exploitation efficiente de renseignements, un détachement de la Gendarmerie nationale, a encerclé, le 27 mars 2025, lors d'une opération de qualité menée dans le village de Slam, commune frontalière de Bab-El-Assa, wilaya de Tlemcen en 2ème Région militaire, un domicile où se trouvait un baron de la drogue. Il s'agit du dénommé +Malou Imam+, recherché par la justice et faisant l'objet de plusieurs mandats d'arrêt émis contre lui dans diverses affaires», précise le texte.

«Ce dernier, qui était présent avec



son frère dans son domicile, a ouvert le feu sur le personnel du détachement, causant la blessure d'un officier, qui a été transféré immédiatement à l'hôpital de Maghnia pour recevoir les premiers soins, avant d'être évacué à l'hôpital militaire universitaire d'Oran en 2ème Région militaire», ajoute la même source.

A l'issue, «ce baron a tenté de s'enfuir à bord d'un véhicule de type Renault-25 avec deux criminels, ce qui a conduit à l'intervention du personnel du détachement de la Gendarmerie nationale en tirant sur le véhicule et en éliminant les deux criminels qui se trouvaient à bord, qui tentaient d'exfiltrer le

baron», ajoute le communiqué, précisant qu'il s'agit «des dénommés +Ghattasse Mohamed+ et +Nemraoui Mohamed+, tandis que le baron s'est enfui». Ensuite, «après que le personnel de la Gendarmerie nationale a pris d'assaut la maison, le frère du baron, le dénommé +Malou llyes+, qui était légèrement blessé fut arrêté», note le communiqué du MDN.

Cette opération a permis «la récupération d'un (01) pistolet automatique de type "Star", un (01) véhicule utilitaire, quatorze (14) téléphones portables, une machine à compter les billets, ainsi que d'autres objets».

«Cette opération de qualité réitère, encore une fois, le professionnalisme, la vigilance et la disponibilité permanente de nos Forces armées déployées le long de nos frontières dans leur lutte contre toutes les formes de la criminalité organisée, notamment en ce mois sacré du Ramadan», conclut le communiqué.

DÉCLARÉ PERSONA NON GRATA

Le Vice-consul général du Maroc à Oran sommé de quitter le pays

Le Gérant intérimaire du Consulat général du Royaume du Maroc à Alger, M. Khalid Chihani, a été convoqué jeudi au siège du ministère des Affaires étrangères, où il a été reçu par M. Mokhtar Amine Khelif, Directeur Général du Protocole, qui lui a notifié la décision des autorités algériennes de déclarer persona non grata, le Vice-consul général du Maroc à

Oran, indique un communiqué du ministère.

Il a été notifié à M. Chihani «la décision des autorités algériennes de déclarer persona non grata M. Mohamed Isafiani, Vice-consul général du Maroc à Oran, avec l'obligation de quitter le territoire national dans un délai maximal de 48 heures, et ce pour des raisons liées aux comportements suspects

de l'intéressé incompatibles avec la nature de l'exercice de ses fonctions au sein de ladite représentation consulaire, et ce en violation des lois algériennes en vigueur en la matière, ainsi que du Droit et des coutumes internationales pertinents, notamment la Convention de Vienne sur les relations consulaires», précise le communiqué.

L'artiste Hamza Feghouli tire sa révérence à l'âge de 86 ans

L'artiste Hamza Feghouli, connu pour son personnage comique «Mama Messaouda», est décédé, vendredi, des suites d'une longue maladie, à l'âge de 86 ans, a-t-on appris auprès de son entourage. Né en 1938 à Tiaret, le défunt était l'un des comédiens les plus célèbres en Algérie, connu pour son rôle de «Mama Messaouda», dans le duo comique avec le défunt artiste Raouf Ikkache, connu sous le nom artistique de «Hdidouane», durant les années 1970 et 1980. Il était également célèbre

pour son personnage «Kouider Zeddam», un rôle comique qu'il a brillamment incarné dans le film «Le Clandestin» (1989) de Benamar Bakhti. Il a également participé à d'autres films cinématographiques tels que «L'honneur de la tribu» (1993) de Mahmoud Zemmouri, et «Moritori» (2007) de Okacha Touita, entre autres, ainsi qu'à des productions télévisées dont le feuilleton «Kayd Zaman» et les sitcoms «Dar Djiran», «Bodho» et «Café Mimoun».

Suite au décès de l'artiste, le mi-

nistre de la Culture et des Arts, M. Zouhir Ballalou, a présenté ses condoléances à la famille de l'artiste et à la famille artistique, estimant que le regretté «n'était pas un simple comédien, mais une âme d'artiste qui a su dessiner et redonner le sourire à travers des histoires qu'il a incarnées avec brio, et dont l'influence va au-delà de l'art pour s'étendre à l'éducation et au nationalisme, devenant ainsi inoubliable dans le monde de l'art algérien et occupant une place de choix dans notre cœur».

L'AÏD EL-FITR

Après la nuit du doute pour l'observation du croissant lunaire

La nuit du doute consacrée à l'observation du croissant lunaire du mois de Chaoual de l'année 1446 de l'Hégire/2025 est fixée au samedi, a annoncé, vendredi, la Commission nationale de l'observation du croissant lunaire du ministère des Affaires religieuses et des Wakfs, dans un communiqué. «Une conférence sur la nuit du doute sera organisée après la prière d'El Maghreb à Dar El Imam à El Mohammadia (Alger), qui sera diffusée sur les chaînes de télévision et de radio», précise la même source.

BEM ET DU BAC SESSION 2025

Le ministère de l'Education nationale dévoile le calendrier des examens

Le ministère de l'Education nationale a dévoilé, mercredi dans un communiqué, le calendrier des examens du Brevet d'enseignement moyen (BEM) et du Bac session 2025, fixés respectivement du 1 au 3 juin et du 15 au 19 juin prochain. Selon le tableau du déroulement des épreuves du BEM, les candidats examineront 3 jours durant dans 10 matières, et ce à compter du 1 juin à 08h30, journée dont la matinée sera consacrée aux épreuves de langue arabe et des sciences physiques et l'après-midi à l'éducation islamique et à l'éducation civique. Au deuxième jour, les candidats passeront les épreuves de mathématiques, langue anglaise, histoire et géographie, alors que le troisième jour sera consacré à la langue française, sciences de la nature et de la vie et à la langue amazighe. Pour le Baccalauréat qui concerne 7 filières : lettres et philosophie, langues étrangères, arts, sciences expérimentales, mathématiques, maths-techniques et économie et gestion, les épreuves se dérouleront du 15 au 19 juin prochain et débuteront à 08h30. Le ministère de l'Education nationale a unifié les matières d'examen pour toutes les filières au premier jour des épreuves, les candidats devant passer dans la matinée l'épreuve de la langue arabe et dans l'après-midi celle des sciences islamiques.

LES ALGÉRIENS DE FRANCE FACE À UNE RÉPRESSION CIBLÉE

Des organisations dénoncent les intimidations et le harcèlement

De nombreuses organisations de défense des droits de l'homme et de la société civile algérienne tirent la sonnette d'alarme face à la multiplication des expulsions et des intimidations visant les ressortissants algériens en France. Réunies à Alger jeudi, elles ont fermement condamné ce qu'elles considèrent comme une politique de persécution systématique orchestrée par le ministre français de l'Intérieur, Bruno Retailleau. Dans un communiqué lu à l'issue de cette rencontre, la militante Fatni Manar a relayé la position des organisations présentes, affirmant que «les actes d'intimidation et les expulsions menés par les autorités françaises contre les ressortissants algériens constituent une violation flagrante des chartes internationales et des droits de l'homme de la part d'un pays qui prétend en être le garant.» Les signataires du communiqué soulignent également que «les pratiques des services administratifs du ministère de l'Intérieur, sous la direction de Bruno Retailleau, révèlent un double jeu motivé par des ambitions personnelles en vue de la prochaine élection présidentielle française.» Une accusation qui met en lumière l'arrière-plan politique de ces mesures, où l'idéologie semble l'emporter sur le respect des droits fondamentaux.

jeunesse d'Algérie

Quotidien national d'information

Quotidien National d'information
«Jeunesse d'Algérie»
Edité par la Sarl
«Jeunesse communication»
Au capital de 100.000 DA

Siège social :
Sidi Bachir, lotissement 98,
N° 12 Bir-el-Djir, Oran
RC N° : 11B .31/000112565
NIF : 001131011256517

REDACTION,
ADMINISTRATION,
PUBLICITE
TEL / FAX 041 40 14 68

Directeur general :
ALI GUETTAF
Directrice de publication :
ZIDANE NACERA

Impression : Ouest -SIO - Oran
Diffusion : Sarl SDPO- Oran

Sites Internet :
www.jeunessedalgerie.dz
www.chebabdjazairi.dz
Email : jeunesdz@yahoo.fr

Les documents, manuscrits, photocopies et photographies envoyés, remis ou déposés à la rédaction ne peuvent en aucun cas être réclamés.

Pour votre publicité s'adresser à : l'Entreprise Nationale de Communication, d'Edition et de Publicité. Agence ANEP 01, Avenue Pasteur - Alger.
Téléphone : 020.05.20.91 / 020.05.10.42 Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45 020.05.13.77
E-mail : agence.regie@anep.com.dz - programmation.regie@anep.com.dz -agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz -agence.ouargla@anep.com.dz -agence.constantine@anep.com.dz

DÉCÈS DE L'ARTISTE HAMZA FEGHOULI

Le président de la République présente ses condoléances

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a présenté ses sincères condoléances et exprimé sa profonde compassion à la famille de l'artiste Hamza Feghouli, décédé, vendredi, à l'âge de 86 ans.

«Avec un cœur résigné à la volonté d'Allah, le président de la République, Monsieur Abdelmadjid Tebboune, a appris la triste nouvelle de la disparition de l'artiste Hamza Feghouli, puisse Allah Tout-Puissant lui accorder Sa sainte miséricorde et l'accueillir dans Son vaste paradis», lit-on dans le message de condoléances.

«En cette douloureuse épreuve, Monsieur le président de la République présente ses sincères condoléances et exprime sa profonde compassion à



la famille du défunt, ainsi qu'à l'ensemble de la famille artistique et culturelle, suite au décès de l'une de ses figures les plus marquantes, qui a marqué de son empreinte les esprits des Algériens durant plusieurs décennies, grâce à son talent immortalisé dans des œu-

vrés artistiques profondément gravées dans nos mémoires, apportant de la joie au public, notamment dans les moments difficiles, se distinguant ainsi de par sa place de choix parmi les artistes et l'ensemble des Algériens», a-t-il ajouté.

«Nous prions Allah Tout-

Puissant, en ces derniers jours du mois sacré de Ramadhan, de lui accorder Sa sainte miséricorde, et de prêter à sa famille et à ses proches patience et réconfort. A Allah nous appartenons et à lui nous retournons», a conclu le président de la République dans son message.

SUITE AU SÉISME QUI A FRAPPÉ LE PAYS

L'Algérie exprime sa pleine solidarité avec la République de l'Union du Myanmar

L'Algérie a exprimé sa pleine solidarité et compassion avec la République de l'Union du Myanmar, suite au violent séisme qui a frappé le pays, vendredi, causant un grand nombre de victimes et d'importants dégâts matériels, a indiqué un communiqué du ministère des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines. «Suite au violent séisme

qui a frappé aujourd'hui le Myanmar, faisant un grand nombre de victimes et d'importants dégâts matériels, l'Algérie exprime sa pleine solidarité et sympathie avec la République de l'Union du Myanmar et exprime ses sincères condoléances et compassion aux familles des victimes, tout en souhaitant prompt rétablissement aux blessés», lit-on dans le communiqué.

«Cette catastrophe nous rappelle la nécessité de nous attacher aux valeurs de solidarité et de cohésion humaine, ainsi que l'importance de soutenir le peuple ami du Myanmar pour surmonter cette épreuve difficile, en apportant toute forme de soutien humanitaire et en participant aux efforts de secours pour atténuer la souffrance des sinistrés», conclut la même source.

LE MINISTRE MOHAMED MEZIANE L'A ANNONCÉ

Prochaine rencontre des journalistes sur les valeurs professionnelles

Le ministre de la Communication annonce l'organisation d'une rencontre sur les valeurs professionnelles de la presse et son rôle dans la défense de la nation. Le ministre de la Communication, M. Mohamed Meziane, a annoncé la tenue prochaine d'une rencontre regroupant les journalistes algériens, toutes catégories confondues, afin de débattre des valeurs professionnelles de la presse et de son rôle dans la défense de la nation. S'exprimant en marge de la clôture du tournoi de la presse Futsal, jeudi soir à la Coupole du complexe olympique Mohamed-Boudiaf à Alger, le ministre a déclaré : «Je suis convenu avec mon frère, le conseiller du président de la République chargé de la Direction générale

de la communication, M. Kamel Sidi Saïd, de la tenue, après le mois de Ramadhan, d'une rencontre regroupant les journalistes algériens sur les valeurs professionnelles, dans le cadre du projet national qui doit reposer sur une famille médiatique unifiée, l'objectif étant de bâtir ce front national fondé, essentiellement, sur des valeurs nationales», un front qui «constituera, sans aucun doute, une valeur ajoutée pour les efforts fournis par les institutions de l'État», a-t-il soutenu. Évoquant la presse sportive et son rôle dans ce projet, M. Meziane a souligné qu'elle a «besoin davantage de spécialisation à l'effet de mieux maîtriser les compétences professionnelles», ajoutant que «sa va-

leur ajoutée se traduira, dans un avenir proche, par la consécration de ces valeurs sportives, basée sur la solidarité et la concurrence loyale». «Si la presse sportive parvient à maîtriser ces valeurs et à acquérir les compétences professionnelles, l'avenir du sport algérien et des institutions de l'État en général sera prometteur». De son côté, M. Kamel Sidi Saïd a salué «le rôle majeur de la presse sportive qui constitue un élément clé de la corporation de la presse nationale», remerciant, à cette occasion, cette famille médiatique et tous les journalistes algériens pour leur «rôle primordial et leurs efforts déployés pour défendre les intérêts stratégiques du pays».

L'ACCORD FINAL DU MÉGAPROJET QATARI EN ALGÉRIE SIGNÉ

Baladna se lance dans la concrétisation

Le projet du géant qatari du lait et produits laitiers, Baladna, en Algérie, commence à prendre forme. Il vient de franchir une étape importante, avec la signature, jeudi, de l'accord final sous la supervision de Youssef Cherfa, ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, en présence de Kamel Rezig, conseiller auprès du président de la République, chargé du commerce, de l'approvisionnement, du contrôle, de l'exportation et de l'importation. Ce projet d'envergure, le plus grand au monde et le premier du genre en Algérie, d'un coût estimé à 3,5 milliards de dollars, promet de bons résultats dans la filière lait, en particulier, et pour l'économie du pays, en général. En effet, il constitue un tournant décisif et une étape stratégique vers la consolidation de l'autosuffisance alimentaire et la diversification économique du pays, tout en réduisant les importations de lait, que l'Algérie achetait auprès de la France, entre autres. Il est en adéquation avec la vision de notre pays concernant la sécurité alimentaire durable. Le projet a d'ores et déjà commencé à prendre forme sur le terrain, et avec la signature de cet accord final, l'Algérie pose ainsi une pierre angulaire dans la transformation effective de sa filière lait. L'implication de «Baladna Algérie» dans ce partenariat renforce les perspectives de succès de ce projet, bénéficiant de l'expertise d'un acteur majeur de l'industrie agroalimentaire. L'objectif principal concerne la couverture à hauteur de 50% des besoins nationaux en lait en poudre. Le projet permettra aussi d'augmenter l'offre de viande rouge sur le marché intérieur et de créer un nombre significatif d'emplois, contribuant ainsi à la dynamisation de l'économie locale et nationale. De plus, le développement du cheptel bovin constitue un axe majeur de cette initiative, renforçant ainsi la filière agro-pastorale. La cérémonie officielle a été marquée par la signature de l'accord par Souad Assaous, directrice générale de l'investissement et du foncier agricole au ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, et Ali Al Ali, président du conseil d'administration de la société «Baladna Algérie». Plusieurs cadres du ministère et le directeur général du Fonds national d'investissement étaient également présents, pour souligner l'importance de cet engagement. Dans le cadre de ce projet ambitieux, une autre convention a été conclue entre «Baladna Algérie» et l'Office national interprofessionnel du lait et de ses dérivés, visant l'achat du lait en poudre produit localement. Cet accord, signé par le président du conseil d'administration de «Baladna Algérie» et le directeur général de l'Office national interprofessionnel du lait et de ses dérivés, vient structurer le futur marché de la production laitière dans le pays. Il est situé sur une superficie de 117.000 hectares et comprend trois complexes, chacun comprenant une ferme d'alimentation, une autre pour l'élevage de vaches et une usine de lait en poudre. À terme, il disposera d'environ 270.000 têtes de bétail dans sa neuvième année, avec une production estimée à 1,7 milliard de litres de lait par an. Le projet vise également à produire environ 194.000 tonnes de lait en poudre par an, créant 5.000 emplois pour les travailleurs algériens. La signature de l'accord était intervenue après 20 mois d'études, de discussions et de planification. S'agissant de la date du lancement des travaux du projet, elle était prévue pour octobre 2024. Il devra entrer en production à partir de 2026. Son importance réside dans son impact direct sur la sécurité alimentaire, l'autosuffisance en lait en poudre, la réduction de la facture d'importation de cette matière, l'approvisionnement du marché local en viande rouge et la création d'emplois. Quant au financement, il est conjoint, à hauteurs de 51% de la part de la joint-venture qui sera créée et 49% de crédits de banques algériennes. La joint-venture qui gèrera le projet sera détenue à 49% par le Fonds national d'investissement (FNI) et à 51% par la partie qatarie. Le projet ne se limitera pas à rendre l'Algérie indépendante des importations de lait, mais contribuera également à réduire les importations de toutes les nécessités de base pour la production, telles que les aliments pour animaux et leurs dérivés, ainsi que d'autres matières premières.

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DU SECTEUR DE LA JEUNESSE

Hidaoui préside une réunion d'évaluation



Le ministre de la Jeunesse, chargé du Conseil supérieur de la jeunesse, Mustapha Hidaoui, a présidé, samedi, une réunion avec les cadres de l'administration centrale du ministère consacrée à l'évaluation de l'état de mise en œuvre du programme sectoriel, indique un communiqué du ministère.

Cette réunion, qui s'inscrit dans le cadre d'une série de

rencontres d'évaluation, a permis aux cadres de présenter des exposés sur l'état de mise en œuvre des programmes et projets planifiés, précise la même source.

A cette occasion, le ministre a donné des directives pour «l'adoption d'une méthodologie de travail claire, avec des objectifs précis, en vue de la mise en œuvre du plan d'action du Gouvernement dans

son volet sectoriel», en insistant sur «la coordination totale entre l'administration centrale et locale», selon le communiqué.

La rencontre a également été l'occasion de souligner «l'importance du travail commun et de la synergie pour la réalisation du plan stratégique du ministère à l'horizon 2035 et la promotion du secteur», conclut la même source.

COLONELS AMIROUCHE ET SI EL HAOUÈS

Commémoration du 66ème anniversaire de la mort au combat

La commémoration de la mort au combat des colonels Amirouche (1926-1959) et Si El Haouès (1923-1959) est «une occasion de rappeler les immenses sacrifices des Martyrs et des Moudjahidine et de préserver la mémoire nationale», a affirmé, vendredi à M'sila, le directeur du Centre national d'études et de recherche sur la Résistance populaire, le Mouvement national et la Révolution du 1er Novembre 1954, Hocine Abdessettar.

Dans une déclaration aux médias en marge de la commémoration du 66ème anniversaire de la mort en martyrs des colonels Amirouche et Si El Haouès, au cimetière des Chouhada de la commune de Sidi M'hamed, où il a représenté le ministre des Moudjahidine et des Ayants-droit, le même responsable a ajouté que ces événements nationaux «constituent une occasion pour immuniser les générations en les rattachant à l'histoire de la glo-

rieuse Révolution de Novembre». Les jeunes ont aujourd'hui «besoin d'être immunisés contre toutes les menaces qui les entourent et cela ne peut être réalisé qu'en adhérant à l'histoire et à la mémoire de notre Révolution», a-t-il encore souligné, ajoutant qu'il «n'existe rien de mieux que l'exemple donné par les Martyrs pour immuniser les générations». Abdessettar a rappelé les qualités des Martyrs Amirouche, Si El Haouès et leurs compagnons, soulignant leur héroïsme durant la glorieuse Révolution et lors de la bataille de Djebel Thamer (28 mars 1959), au cours de laquelle «ils ont vaillamment tenu tête aux forces d'occupation françaises, mieux armées et mieux équipées, avant de tomber au champ d'honneur».

Le représentant du ministre des Moudjahidine et des Ayants-droit s'était auparavant recueilli, aux côtés des autorités locales civiles et militaires, des représentants

de la famille révolutionnaire, d'acteurs de la société civile et de citoyens, à la mémoire des Martyrs de cette bataille historique, au cimetière des martyrs de Djebel Thamer.

A cette occasion, le musée dédié aux colonels Amirouche et Si El Haouès, situé à proximité du monument commémorant la bataille, a été inauguré après l'achèvement de travaux d'agrandissement.

Le secrétaire de wilaya de l'Organisation nationale des Moudjahidine (ONM), Mohamed Khezari, et le Moudjahid Djemouai Benoudina, ainsi que la famille du Martyr Mohamed Bendjehidel, ont également été honorés au cours de la cérémonie qui s'est achevée par la remise de cadeaux aux trois premiers lauréats du concours national sur la biographie des colonels Amirouche et Si El Haouès, organisé par la direction des Moudjahidine en coordination avec la direction de l'éducation.

CROISSANT-ROUGE ALGÉRIEN (CRA) Circoncision d'enfants nécessiteux

Le Croissant-Rouge Algérien (CRA) a organisé à Alger, une cérémonie de circoncision collective au profit d'enfants orphelins et d'enfants de familles démunies, dans le cadre du renforcement de l'action humanitaire et de solidarité durant le mois béni de Ramadhan.

Cette cérémonie s'est déroulée en présence du ministre de la Communication, M. Mohamed Meziane, de la ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Soraya Mouloudji, ainsi que de la présidente du CRA, Ibtissam Hamlaoui, et de plusieurs cadres de l'Etat, qui ont partagé la joie des familles des enfants autour d'un Iftar collectif organisé en collaboration avec la société GETEX et l'Entreprise nationale de communication, d'édition et de publicité (ANEP). Intervenant à l'occasion de cette cérémonie organisée au Cercle national de l'Armée de Béni Messous, M. Meziane a salué cette «initiative louable reflétant les valeurs de solidarité, d'entraide et de cohésion ancrées dans la société algérienne». Mme Mouloudji a, pour sa part, mis en avant les efforts déployés par le CRA et l'ensemble des acteurs de la société civile en matière d'actions caritatives et de solidarité, notamment durant le mois sacré, saluant les efforts des bénévoles engagés dans l'action humanitaire et de solidarité durant le Ramadhan. Mme Hamlaoui a, quant à elle, indiqué que cette initiative s'inscrit dans le cadre des opérations caritatives et de solidarité organisées régulièrement par le CRA au profit des familles algériennes. Des cérémonies de circoncision similaires ont été organisées à travers les 58 wilayas au profit des enfants en vue de répandre la joie au sein des familles. A son tour, le président-directeur général de l'ANEP, Kamel Messaoud Alghem, a salué cette initiative, affirmant que son entreprise a toujours veillé à apporter sa contribution à de telles initiatives caritatives et de solidarité. Lors de cette cérémonie qui a coïncidé avec Leilat el Qadr (la Nuit du destin) bénie, un défilé de mode a été organisé, lors duquel des enfants ont porté des vêtements créés par GETEX. Dans ce cadre, Mme Hamlaoui a annoncé le lancement d'une campagne nationale, en partenariat avec GETEX, sous le slogan «Je m'habille algérien», pour la distribution de bons d'achat aux familles démunies d'une valeur de 4.000 DA pour chaque enfant, avec une réduction de 50% pour chaque bon d'achat dans tous les magasins de la société GETEX. Des cadeaux et des vêtements ont été distribués aux enfants, outre l'organisation d'activités de divertissement.

RÉCITATION ET MÉMORISATION DU CORAN

Belmehdi reçoit les lauréats des concours

Le ministre des Affaires religieuses et des Wakfs, a reçu, jeudi dernier à Alger, les lauréats du concours national de récitation, de psalmodie et d'exégèse du Saint Coran et du concours d'encouragement des jeunes récitants, a indiqué un communiqué du ministère. A cet effet, Youcef Belmehdi a reçu les trois premiers lauréats de la 5e édition du concours national de récitation, de psalmodie et d'exégèse du Saint Coran, et de la 21e édition du concours d'encouragement des jeunes récitants, organisées du 22 au 26 mars par le ministère des Affaires religieuses et des Wakfs, sous le haut patronage du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune. La cérémonie de clôture de la 15e édition du Concours national de mémorisation et de récitation du Saint Coran, dédiée aux détenus des établissements pénitentiaires, s'est déroulée jeudi dernier à l'établissement correctionnel de Koléa (Tipasa) dans une ambiance empreinte de spiritualité.

Le ministre de la Justice honore les détenus victorieux

L'événement a été présidé par le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Lotfi Boujemâa, en présence du ministre des Affaires religieuses et des Wakfs, Youcef Belmehdi. Dans une allocution prononcée à cette occasion, le ministre de la Justice a mis en avant l'importance des programmes de sensibilisation et d'orientation religieuse dans la stratégie de réhabilitation et de réinsertion des détenus. Il a souligné l'impact positif de la formation religieuse sur leur comportement, facilitant ainsi leur réintégration sociale après leur libération.

AVEC PROLONGATION DE SA DURÉE DE VALIDITÉ

La carte « Edahabia » deviendra « Edahabia Classic »

Le ministre de la Poste et des Télécommunications, Sid Ali Zerrouki, a annoncé, jeudi depuis Guelma, que la carte magnétique « Edahabia » sera rebaptisée « Edahabia Classic » avec prolongation de sa durée de validité, et ce « en prévision du lancement de nouveaux services dans le cadre de la stratégie de modernisation d'Algérie Poste ». La durée de validité de la nouvelle « Edahabia Classic » sera de quatre (4) ans, a déclaré le ministre, qui effectue une visite de travail et d'inspection à Guelma, après avoir écouté au siège de la wilaya, un exposé sur le secteur de la poste et des télécommunications.

« Un premier lot de cette nouvelle carte sera émis dans les tout prochains jours, ce qui facilitera les transactions financières des clients et leur permettra de bénéficier d'une plus longue période d'utilisation, équivalente au double de la validité de l'ancienne carte », a souligné M. Zerrouki.

S'agissant du changement de nom de la carte Edahabia, le ministre a affirmé que cela s'inscrit dans le cadre de la stratégie de généralisation du paiement électronique, au moment, a-t-il souligné, où d'autres types de services seront dévoilés « très prochainement », notamment la « Platinum Card » et la « Black Card », chacune avec ses propres caractéristiques et catégorie de bénéficiaires.



M. Zerrouki a ajouté que la modernisation d'Algérie Poste « repose également sur la réparation urgente de tous les distributeurs automatiques de billets (DAB) en panne ou hors-service », avant de souligner que les 2.500 DAB installés à travers le pays sont « fonctionnels à 97% avec une réduction du temps moyen d'intervention (pas plus d'un jour) pour réparer les dysfonctionnements éventuels ». Le ministre a mis l'accent sur « la nécessité d'accélérer le processus de modernisation de son secteur dans la wilaya de Guelma qui compte, en matière de services postaux, 62 bu-

reaux de poste ouverts à travers ses 34 communes, avec une densité postale d'un bureau de poste pour 9.500 habitants, en plus de 25 DAB et 14 autres devant être installés prochainement ». La visite de travail du ministre, qui a englobé au chef-lieu de la wilaya, le centre de transmission et le nouveau siège de la direction opérationnelle d'Algérie Télécom, devait se poursuivre dans la commune de Bouchegouf avec la mise en service d'un DAB au bureau de poste Bellili-Khemissi, et l'inspection du projet de généralisation de la fibre optique.

LES PRODUITS ALGÉRIENS CARTONNENT À LONDRES

Un milliard de dollars de contrats signés

La participation de cinq entreprises algériennes au Salon de l'industrie agroalimentaire à Londres (Royaume-Uni) a été couronnée par la signature de mémorandums d'entente et d'accords avec des partenaires étrangers, pour une valeur totale d'un milliard de dollars. L'annonce a été faite par le ministre du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations, Mohamed Boukhari, lors d'une réunion d'évaluation consacrée à la participation algérienne à cet événement international, organisée par le ministère. Ce dernier a précisé que ces accords concernaient les secteurs de l'investissement et de l'exportation, notamment le projet de création d'une usine de production d'engrais, ainsi qu'une usine conjointe de production de méthanol d'une capacité annuelle de 1 million de tonnes. La présence algérienne à ce Salon a marqué un « saut qualitatif » reflétant la compétitivité des produits nationaux et renforçant leur présence sur les marchés européens et internationaux.

« Ceci reflète l'image honorable du produit national à l'échelle mondiale, mettant en avant les capacités de production des industries alimentaires et même agricoles, où les entreprises algériennes ont pu signer des conventions d'envergures avec des partenaires britanniques et même européens, cela permettra d'ouvrir de nouveaux horizons de coopération

et de partenariat avec les marchés britanniques et internationaux », a-t-il indiqué. Au cours de cette intervention, le ministre a souligné la forte demande enregistrée, lors de cette édition, sur les produits algériens, notamment sur l'huile d'olive, les dattes, les tomates et le chocolat de luxe, qualifiant cette initiative comme une opportunité prometteuse pour valoriser les exportations algériennes vers les marchés européens, grâce à de nouveaux partenariats avec des distributeurs internationaux. Boukhari a mis en exergue la nouvelle approche de la politique du commerce extérieur qui vise à promouvoir les produits algériens à l'échelle mondiale. Ceci traduit la vision stratégique du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, relative à la nécessité de soutenir les opérateurs économiques actifs dans le domaine de la production et de l'exportation. Les entreprises algériennes ayant participé à l'événement étaient : l'Entreprise de développement des cultures agricoles stratégiques (DCAS), relevant du ministère de l'Agriculture, le groupe Souakri, via sa filiale Houqoul El-Djanoub (Champs du Sud), l'entreprise CEBON des produits El Mordjene, l'entreprise CATM, spécialisée dans les produits agricoles et les industries agroalimentaires, et l'entreprise Tahraoui, activant dans le domaine agricole. Les produits algériens exposés compre-

naient des dattes de différentes variétés, des olives et de l'huile d'olive, de l'huile de graines de courge, du safran, des fruits frais (oranges, mandarines, raisins secs...), et des légumes (tomates cerises, poivrons et melon jaune), ainsi que des produits transformés, de l'eau minérale et du chocolat. Concernant les relations commerciales entre l'Algérie et le Royaume-Uni, M. Boukhari a précisé que les échanges bilatéraux ont atteint 1,7 milliard de dollars en 2024, dont 1,4 milliard de dollars d'exportations algériennes, y compris 185 millions de dollars hors hydrocarbures, contre 307 millions de dollars d'importations. Il a toutefois estimé que ces chiffres « ne reflètent pas le niveau des relations solides entre les deux pays ». Le ministre a appelé au renforcement des partenariats commerciaux entre l'Algérie et le Royaume-Uni, exprimant son souhait de réactiver le conseil d'affaires algéro-britannique pour soutenir la coopération économique. De son côté, l'ambassadeur du Royaume-Uni à Alger, M. James Downer, a salué la participation de l'Algérie au Salon, relevant l'engagement de son pays à soutenir les entreprises algériennes dans l'élargissement de leur présence sur les marchés internationaux. La participation de l'Algérie intervient après une longue absence, ce qui en fait une bonne occasion d'élargir la promotion des produits algériens.

APRÈS LA TUNISIE, LE NIGER ET L'ETHIOPIE, LE BURKINA-FASO ET L'AFRIQUE DU SUD Sonelgaz s'impose aux quatre coins de l'Afrique

Pour le groupe Sonelgaz, les conquêtes se suivent et se ressemblent. Après les projets de coopération concrétisés avec la Tunisie, la Libye, le Niger et l'Éthiopie, le groupe spécialisé dans la fourniture et la commercialisation de l'électricité, du gaz de ville et des équipements y afférents continue de s'imposer sur le marché africain en tant que partenaire pour le développement des infrastructures de production et de distribution et la formation de personnels spécialisés. C'est ainsi que, mercredi passé, le président-directeur général du groupe, Mourad Adjal, a réaffirmé la disponibilité du groupe à accompagner la Société nationale d'électricité du Burkina-Faso (Sonabel) dans la réalisation de ses projets en s'appuyant sur l'expertise de Sonelgaz, indique un communiqué du groupe. Lors d'une réunion tenue par visioconférence avec le directeur général de Sonabel, Souleymane Ouédraogo, M. Adjal a mis l'accent sur les relations privilégiées entre l'Algérie et le Burkina-Faso, exprimant la disponibilité de Sonelgaz à soutenir Ouagadougou dans le développement de ses structures et de ses installations énergétiques. Il a également mis en avant les capacités humaines, techniques et financières du groupe, citant l'expérience réussie avec la société nigérienne d'électricité Nigelec. La réunion a porté sur les axes de partenariat entre les deux parties, qui incluent le renforcement des capacités de production d'électricité au Burkina-Faso, le développement des structures de transport d'électricité, l'amélioration du système de gestion du réseau électrique ainsi que l'augmentation des taux de couverture en électricité à travers l'extension des réseaux de distribution. M. Adjal n'a pas manqué d'insister sur l'importance de la formation, soulignant que Sonelgaz possède cinq écoles spécialisées qui offrent une formation technique et administrative de haut niveau, ce qui pourrait contribuer au développement des compétences humaines de la société Sonabel.

Une solide qui se forge

Mais ne voilà-t-il pas que le groupe Sonelgaz est en passe de boucler la boucle au niveau du continent africain. En effet, après avoir conclu des accords avec des pays du nord, de l'ouest et de l'est du continent, le groupe algérien entrevoit la perspective d'un partenariat avec un pays du sud de l'Afrique. En effet, M. Adjal a examiné, mercredi, avec l'ambassadeur de la République d'Afrique du Sud en Algérie, Ndumiso Ndima Ntshinga, les moyens de renforcer la coopération bilatérale dans le secteur de l'énergie. La rencontre a été l'occasion d'examiner les perspectives de partenariat entre le groupe Sonelgaz et son homologue sud-africain, les deux parties ayant passé en revue les opportunités de coopération dans les domaines de la fabrication et de la domiciliation des services, précise un communiqué du ministère. Le patron du groupe Sonelgaz a, dans ce contexte, affirmé la disposition de Sonelgaz à développer ses relations avec les entreprises sud-africaines, mettant en avant la place de l'Algérie en tant que pourvoyeur fiable d'énergie et la réputation du groupe aux niveaux régional et international. De son côté, l'ambassadeur sud-africain a affiché l'intérêt de son pays pour l'extension de la coopération avec l'Algérie, notamment dans le secteur de l'énergie, à travers le renforcement des partenariats entre Sonelgaz et les opérateurs énergétiques sud-africains. Les deux parties sont convenues de tenir des réunions par visioconférence pour examiner les possibilités de coopération et définir un plan d'action commun pour la réalisation de l'intégration économique africaine.

VISITE SURPRISE À ORAN DU PDG DU GROUPE DES SERVICES PORTUAIRES "SERPORT"

Harkati annonce la mis en place une feuille de route devant renforcer la compétitivité entre les ports

Hadj Hamdouche

Le Président directeur général du groupe des services portuaires "Serport", Harkati Mohamed Karim Eddine a souligné, lors d'une visite à l'Entreprise portuaire d'Oran (EPO), vendredi soir en compagnie de responsables des services de la wilaya, qu'il s'agit de suivre les instructions du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, concernant l'adoption d'un système de travail en continu 24 heures sur 24. M. Harkati a affirmé, à Oran, que le ministère des Transports a mis en place une feuille de route reposant sur plusieurs axes, visant à renforcer la compétitivité des ports, réduire le temps de transit des marchandises et le séjour des navires, a-t-on appris samedi des services de la wilaya d'Oran. "Nous avons constaté avec satisfaction la coordination entre les services de l'Entreprise portuaire d'Oran et les services de contrôle (douanes, commerce, agriculture, police), ce qui a permis de réaliser une grande partie des résultats escomptés suite à la mise en place du système H 24", a-t-



il encore souligné. M. Harkati a également informé les opérateurs économiques et les transitaires que "tous les services sont à leur disposition jour et nuit pour leur permettre de recevoir les marchandises et les conteneurs dès la fin des procédures légales, ce qui contribuera de manière significative à réduire le taux de congestion des ports". De son côté, le Directeur général de l'Entreprise portuaire d'Oran, Mohamed Hadji, a dé-

claré "un mois après la mise en œuvre de ce nouveau système, nous avons réduit le temps de transit des marchandises et le séjour des navires, en enregistrant des résultats très positifs, car nous parvenons désormais à recevoir les marchandises dans des délais records". Par ailleurs, sur le plan national, le Pdg du groupe "Serport" a annoncé que "le ministère des Transports, dans sa démarche de développement du système de gestion des

ports, a élaboré une feuille de route reposant sur plusieurs axes visant à renforcer la compétitivité des ports, réduire le temps de transit des marchandises et le séjour des navires", a-t-il déclaré. "La feuille de route repose sur plusieurs axes, dont l'entretien des quais et différentes zones, ainsi que le dragage des bassins dans les ports, l'acquisition de nouveaux équipements de manutention pour augmenter le rythme de chargement et de déchargement des navires, et la formation continue des employés des entreprises portuaires dans divers domaines", a ajouté le Pdg de Serport. Selon le même responsable, cette feuille de route inclut la réalisation de travaux d'extension des ports pour augmenter leur capacité d'accueil, ce qui renforcera la position géostratégique de l'Algérie comme portière principale de l'Afrique en général et pour les pays du Sahel et du Sahara en particulier, ainsi que l'utilisation de la numérisation pour concrétiser la vision stratégique et les orientations des hautes autorités du pays dans tous les secteurs pour développer l'économie nationale.

ACHAT DE VÊTEMENTS DE L'AÏD EN LIGNE À ORAN

Confort et économies à l'ère numérique

À l'approche de l'Aïd El Fitr, les citoyens à Oran affluent, de coutume, nombreux sur les magasins de la ville pour acquérir des vêtements et d'autres effets pour leurs enfants. Cependant, des parents choisissent une autre voie pour économiser temps et efforts, en se tournant vers les pages électroniques. Le commerce de vêtements de l'Aïd dans les magasins connaît un essor en pareille période, mais la cherté pousse les acheteurs à chercher des offres à des prix raisonnables, en explorant le monde numérique. Avec l'évolution du commerce électronique et sa large diffusion, ainsi que la diversité de offres, les magasins en ligne et même les pages spécialisées dans la vente de vêtements et de chaussures sont devenus une alternative aux magasins traditionnels. Le client y trouve tous les produits qu'il désire, avec livraison à domicile en fonction de ses capacités. Les Algériens ne manquent pas l'opportunité de rendre heureux les enfants avec des vêtements et des articles spéciaux pour l'Aïd. Cependant, la hausse des prix dans les magasins a poussé beaucoup d'entre eux à recourir aux pages électroniques qui proposent des produits variés à des prix différents. Nadja, cheffe de service dans une banque au centre-ville d'Oran et mère de quatre enfants dé-

clare que, pour la deuxième fois consécutive, elle se tourne vers les pages de vente dans les réseaux sociaux pour acheter des vêtements de l'Aïd pour ses enfants, car trop occupée pour le faire dans les magasins traditionnels. Elle affirme qu'à chaque fois qu'elle a acheté dans des magasins en ligne, elle a été très satisfaite du processus d'achat et du professionnalisme des propriétaires des magasins électroniques, qui ont fourni des vêtements et des fournitures de qualité à des prix raisonnables, tout en lui faisant gagner le temps et lui épargnant l'effort de déplacement à la faveur de la livraison directement à domicile. Mokhtar, employé dans une entreprise nationale à Oran fait savoir que les principales raisons de son choix du monde numérique, sont l'affluence massive dans les magasins en cette période et la recherche de nouveaux modèles, loin des produits similaires proposés dans la plupart des magasins. Il a indiqué qu'il laisse ses filles et son fils parcourir les différents magasins en ligne disponibles en Algérie et choisir les modèles suivant leurs choix et préférences, et qu'il ne lui reste plus qu'à confirmer l'achat et vérifier les produits à la réception de la commande. Quant à Nassima, enseignante dans un institut de langues et mère de deux

enfants, elle préfère cette option même dans sa vie courante, car elle s'appuie sur de nombreuses pages pour acheter divers produits ménagers, trouvant que cela lui évite de passer des jours à chercher un produit qui lui plaît. En plus, cela lui permet de recevoir les produits au moment qu'elle souhaite, avec la possibilité de comparer les prix entre différents magasins en ligne et de choisir ce qui lui convient le mieux, ce qu'elle n'a pas hésité à faire pour les vêtements de l'Aïd pour elle et ses enfants. De son côté, Soumaya, une jeune femme de 20 ans, a confié qu'elle se tourne souvent vers certaines pages de magasins en ligne pour acheter ses vêtements, chaussures et autres fournitures, surtout pendant les périodes de fêtes, où ces magasins proposent d'importantes réductions sur les prix des produits. Elle a souligné que cette procédure lui offre la possibilité de comparer les prix entre plusieurs magasins d'un simple clic, une livraison rapide (moins de trois jours de n'importe quel point dans le pays à un prix ne dépassant généralement pas 600 DA), exprimant sa satisfaction quant au service fourni. Cependant, de nombreuses situations se posent lors de l'achat de vêtements et de chaussures en ligne, ayant trait surtout à la taille et la couleur du produit demandé, ce

qui contraint l'acheteur à procéder à des échanges ou retours. Opération qui prend du temps. De plus, certaines annonces de magasins en ligne peuvent ne pas refléter fidèlement la qualité réelle du tissu ou du modèle, ce qui fait que l'acheteur se retrouve souvent victime d'escroqueries, comme l'a mentionné Mme Hadia, une femme au foyer, la quarantaine, qui a déclaré avoir subi de grandes déceptions après avoir acheté certains produits qui ne correspondaient pas à l'annonce. Elle a expliqué qu'elle avait acheté l'année dernière des vêtements pour ses enfants et elle-même à l'occasion de l'Aïd sur une des pages électroniques d'un grand magasin à Alger, qui propose des produits pour toute la famille. Par conséquent, elle a dû retourner les produits (tailles ou couleurs ne correspondant pas aux attentes et commandes). Pour effectuer des achats sûrs et efficaces et éviter d'être victime d'escroqueries, les spécialistes conseillent de choisir des magasins en ligne fiables et connus pour leur bonne réputation, de lire les commentaires et évaluations qui aident à connaître la qualité du produit et sa conformité à la description, tout en s'assurant de la possibilité de retourner ou d'échanger le produit en cas de non-conformité aux souhaits du client.

LA BATAILLE DE DJEBEL BECHAR

Un acte d'une grande portée historique



Les participants aux festivités commémorant le 65ème anniversaire de la mort au champ d'honneur des martyrs le colonel Lotfi, son adjoint le commandant Farradj et les Djounoud Zaoui Cheikh et Brik Ahmed, lors de la bataille de Djebel Bechar le 27 mars 1960, ont qualifié, jeudi à Bechar, cette bataille d'acte d'une grande portée historique, ayant prouvé au monde l'attachement des Algériens à l'indépendance et à la liberté. La mort en héros de ces martyrs a démontré la détermination de ces Chouhada et du peuple algérien à se libérer du joug colonial pour que vive éternellement l'Algérie indépendante et unifiée, a affirmé le wali de Bechar, Ahmed Benyoucef, dans une allocution lors de la cérémonie de commémoration de cet anniversaire, au site même de la bataille. Présidée par les autorités locales, civiles et militaires, la commémoration de cet anniversaire sur le site de la bataille, à quelques encablures de Bechar, a donné lieu à la

levée des couleurs nationales par une unité de l'Armée nationale populaire (ANP), la récitation de la Fatiha du Saint-Coran et le dépôt d'une gerbe de fleurs à la mémoire de ces martyrs, suivis d'une opération de plantation d'arbres autour du site, avec la participation de la famille révolutionnaire, des familles de ces Chouhada, de représentants de la société civile et de citoyens. Une autre cérémonie s'est tenue au carré des martyrs de la ville de Bechar, où un recueillement à la mémoire des Chouhada a eu lieu avec récitation de la Fatiha du Saint Coran et le dépôt de gerbe de fleurs à leur mémoire. La délégation officielle a rendu visite à cette occasion à la veuve du Chahid Yagoubi, Fadila Yagoubi, où un hommage a été rendu à son défunt époux et martyr Mohamed Yagoubi. Au centre culturel islamique, un vibrant hommage a été rendu aux martyrs de la bataille de Djebel Bechar, en présence des familles et descendants du Colonel

Lotfi, du commandant Farradj et des Djounoud Zaoui Cheikh et Brik Ahmed, en signe de reconnaissance de la nation et du peuple algérien à leur sacrifice suprême. La commémoration de cet anniversaire a été aussi marquée par la remise de titres d'attribution de logements sociaux à 40 familles de la commune de Kenadza, par les autorités locales au centre culturel islamique. La bataille de Djebel Bechar, dont le rapport de forces largement déséquilibré en moyens humains et matériels, s'est déroulée le 27 mars 1960 et a démontré la valeur, la volonté, le courage et la foi des Chouhada, tombés au champ d'honneur lors de cette bataille, en l'occurrence le colonel Lotfi, son adjoint le commandant Farradj et les djounoud Zaoui Cheikh et Brik Ahmed, qui ont riposté aux assauts répétés, durant plusieurs heures, de plusieurs compagnies des forces coloniales, composées de plus de 450 soldats et autres légionnaires, selon différentes sources historiques.

LA COMMÉMORATION DE LA MORT EN MARTYRS DES COLONELS AMIROUCHE ET SI EL HAOUÈS

Une occasion de rappeler les sacrifices des Chouhada et de préserver la mémoire

La commémoration de la mort au combat des colonels Amirouche (1926-1959) et Si El Haouès (1923-1959) est "une occasion de rappeler les immenses sacrifices des Martyrs et des Moudjahidine et de préserver la mémoire nationale", a affirmé, vendredi à M'sila, le directeur du Centre national d'études et de recherche sur la Résistance populaire, le Mouvement national et la Révolution du 1er Novembre 1954, Hocine Abdessettar. Dans une déclaration aux médias en marge de la commémoration du 66ème anniversaire de la mort en martyrs des colonels Amirouche et Si El Haouès, au cimetière des Chouhada de la commune de Sidi M'hamed, où il a représenté le

ministre des Moudjahidine et des Ayants-droit, le même responsable a ajouté que ces événements nationaux "constituent une occasion pour immuniser les générations en les rattachant à l'histoire de la glorieuse Révolution de Novembre". Les jeunes ont aujourd'hui "besoin d'être immunisés contre toutes les menaces qui les entourent et cela ne peut être réalisé qu'en adhérant à l'histoire et à la mémoire de notre Révolution", a-t-il encore souligné, ajoutant qu'il "n'existe rien de mieux que l'exemple donné par les Martyrs pour immuniser les générations". Abdessettar a rappelé les qualités des Martyrs Amirouche, Si El Haouès et leurs compagnons, sou-

lignant leur héroïsme durant la glorieuse Révolution et lors de la bataille de Djebel Thamer (28 mars 1959), au cours de laquelle "ils ont vaillamment tenu tête aux forces d'occupation françaises, mieux armées et mieux équipées, avant de tomber au champ d'honneur". Le représentant du ministre des Moudjahidine et des Ayants-droit s'était auparavant recueilli, aux côtés des autorités locales civiles et militaires, des représentants de la famille révolutionnaire, d'acteurs de la société civile et de citoyens, à la mémoire des Martyrs de cette bataille historique, au cimetière des martyrs de Djebel Thamer. A cette occasion, le musée dédié aux colo-

JIJEL

Instructions strictes aux PDG des ports à l'effet d'accélérer le traitement des navires

Le Secrétaire général du ministère des Transports, M. Djamel-Eddine Abdelghani Dridi, a affirmé samedi à Jijel, que des "instructions strictes" ont été signifiées aux Présidents directeurs-généraux des ports du pays à l'effet d'accélérer le traitement des cargos en s'engageant à travailler 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Dridi a rappelé, dans une déclaration à la presse en marge d'une visite à minuit au port de Djen Djen (Jijel), consacrée à la vérification du respect de l'exécution de l'instruction relative à l'adoption du travail en continu, que des instructions strictes ont été données aux responsables des ports pour "réussir le nouveau système de travail" et accélérer le déchargement et le traitement des navires. Il a ajouté que "l'adoption du système de travail 7/7 et 24H/24 dans six (6) ports commerciaux, ainsi que l'inspection des interventions de terrain par les opérateurs, via la plateforme portuaire, permettra de réduire considérablement la durée de traitement des navires, améliorant ainsi l'efficacité des ports et permettant au trésor public d'économiser le coût élevé des séjours prolongés des navires à quai et en rade et, partant, de réduire du coût du transport maritime de marchandises". Le SG du ministère des Transports a, d'autre part, assuré que des instructions ont également été données aux différents responsables des ports, pour "prendre toutes les dispositions nécessaires en vue de la réussite de l'opération de réception, dès la fin du mois de mai, d'un million de têtes d'ovins destinées au sacrifice et qui seront distribuées aux différentes wilayas du pays avant l'Aïd El Adha.



FOOTBALL : Suède - Algérie en amical début juin à Stockholm

La sélection algérienne de football affrontera son homologue de Suède début juin prochain à Stockholm, dans le cadre de la préparation des deux sélections aux éliminatoires de la coupe du monde 2026, prévue aux Etats Unis, au Mexique et au Canada, a annoncé jeudi soir à Alger, le ministre des Sports, Walid Sadi. "On vient de finaliser un accord avec la fédération suédoise de football pour disputer un match amical, dans le cadre des préparatifs de nos deux pays à la dernière partie des éliminatoires de la coupe du monde 2026. Cette joute amicale aura lieu le 10 juin, à Stockholm, durant la date FIFA pour les matchs amicaux", a indiqué le ministre à la Coupole du complexe olympique Mohamed Boudiaf, en marge de la cérémonie de clôture du tournoi Futsal de la presse. "Outre la Suède, nous sommes à la recherche d'un autre sparring-partner, pour disputer un deuxième match amical contre une sélection africaine, durant le même mois", a encore précisé le ministre. Ayant déjà assuré sa qualification à la prochaine coupe d'Afrique des nations (CAN-2026), la sélection algérienne a



franchi, mardi, un grand pas vers la qualification au Mondial de la même année, sur le continent nord-américain. Lors de la 6e journée des éliminatoires, les camarades de Mohamed Amine Amoura ont remporté une importante victoire contre le Mozambique (5-1), un adversaire direct pour la qualification, s'emparant par la même occasion de la première place du Groupe (G), avec 15 points. Une phase éliminatoire qui ne reprendra que

durant le mois de septembre, avec la 7e journée. L'Algérie accueillera le Botswana, entre le 1er et le 09. A la fin des éliminatoires, les premiers des neuf groupes en lice seront directement qualifiés pour la phase finale du Mondial 2026. Les quatre meilleurs deuxièmes (des groupes) joueront un tournoi de barrage de la CAF, dont le vainqueur participera au tournoi de barrage de la Fédération internationale (Fifa).

RYAD MAHREZ : «On exploite les qualités de Amoura»



L'international algérien Riyad Mahrez a salué la large victoire des Fennecs face au Mozambique (5-1), mardi soir, dans le cadre des éliminatoires de la Coupe du monde

2026. Dans une déclaration après la rencontre, le capitaine des Verts a exprimé sa satisfaction. «Nous avons livré un match sérieux. Nous sommes très heureux de cette victoire», a indiqué le capitaine des Verts, qui a également tenu à remercier les supporters algériens pour l'ambiance dans les tribunes. «Nos supporters sont exceptionnels. Nous avons déjà joué ici auparavant, mais cette fois-ci, c'était encore meilleur. Même la pelouse était en bien meilleur état. Je remercie tout le peuple algérien

pour ce qu'il fait et je suis fier d'être algérien», affirme-t-il. Mahrez n'a pas raté l'occasion pour féliciter Amoura, auteur d'un triplé et une passe décisive lors de cette rencontre. «Nous connaissons bien Amoura et ses qualités et nous essayons toujours de les exploiter au maximum. Il est très rapide et joue en profondeur. Chaque joueur a ses propres caractéristiques et nous essayons d'être complémentaires sur le terrain», a-t-il dit à propos de l'attaquant avant de mettre en avant la richesse de l'effectif.

EN : La fructueuse sortie du mois de mars

L'équipe d'Algérie est proche de se qualifier à la Coupe du monde, qui aura lieu en 2026 aux Etats-Unis, Mexique et Canada. Les Verts ont frappé fort lors de la fenêtre FIFA du mois de mars en faisant le plein en deux matches, récoltant six points sur six possibles. Les camarades de Bensebaini se sont imposés avec autorité aussi bien à Francistown face au Botswana (3-1) qu'à Tizi Ouzou devant le Mozambique (5-1), s'affichant comme un sérieux prétendant pour une place au Mondial-2026 ! Avec deux victoires convaincantes, les hommes de Vladimir Petkovic ont envoyé un message fort à tout le monde. L'Algérie est bel et bien de retour. 8 buts inscrits, 6 points pris et une première place consolidée dans le groupe G, l'équipe nationale semble avoir tourné la page des désillusions récentes et regarde désormais vers l'avenir avec ambition. Ces deux journées des éliminatoires ont révélé quelques signes prometteurs. Le fait le plus marquant lors de ces deux rendez-vous, c'est certainement les prestations de Mohamed Amine Amoura. Auteur d'un triplé historique face au Mozambique, il avait déjà inscrit un doublé quatre jours auparavant à Francistown. L'enfant de Jijel porte son capital à 13 buts en 32 sélections. Son rendement dans ces

qualifications est impressionnant : 5 buts et 3 passes décisives en 6 matches. Son entente avec Mahrez a été redoutable et laisse augurer le meilleur pour la suite. Le capitaine Mahrez a montré aussi qu'il reste le patron. Critiqué après la CAN 2024, Riyad Mahrez a répondu sur le terrain. Avec 2 passes décisives contre le Mozambique, il a montré qu'il pouvait encore guider cette équipe. Ses statistiques parlent pour lui : 32 buts et 42 passes décisives en 101 sélections. S'il garde cette forme, il pourrait emmener l'Algérie jusqu'au Mondial 2026, où il aura à cœur d'effacer le mauvais souvenir de 2014. Hicham Boudaoui a également montré toute l'étendue de son talent. Avec Guendouz, Mandi, Bensebaini, Aït-Nouri, il fait partie des joueurs qui ont pris part à l'intégralité des deux rencontres. Le coach a utilisé 20 joueurs lors des deux rencontres. L'autre gagnant de ces 5e et 6e journées des éliminatoires de la Coupe du monde-2026 est le sélectionneur Vladimir Petkovic. Ce dernier semble avoir rapidement remis de l'ordre dans cette équipe. Son approche tactique a porté ses fruits, et la dynamique actuelle permet d'espérer un retour au premier plan sur la scène internationale. «Nous n'avons pas réussi un clean sheet. Nous avons encaissé

au Botswana, puis encore aujourd'hui. Mais sur 90 minutes, l'art et la manière étaient là. Ce n'est, toutefois, qu'une étape. Tant que la qualification (au Mondial) n'est pas assurée sur le plan comptable, nous ne pouvons rien affirmer. Nous avons fait un pas important, mais il faut rester concentrés jusqu'à la fin», résumera le natif de Sarajevo au détour de sa conférence de presse d'après-match, avant d'évoquer, toujours dans un langage positiviste, ses éléments. «Nous avons élargi le contingent et les nouveaux joueurs s'intègrent bien. Cela montre que nous sommes sur la bonne voie. Nous avons un groupe large de 40 à 45 joueurs. La porte est ouverte à tout le monde et nous verrons au fil des mois qui mérite de faire partie de cette aventure», lancera-t-il. La seule tache noire reste cette défaite surprise à domicile face à la Guinée. Depuis, le technicien suisse a remis de l'ordre dans la maison, enchaînant les victoires, mais aussi des prestations de qualité. Avec ces deux succès, les Verts prennent seuls la tête du groupe G et se positionnent idéalement pour la suite des qualifications. Prochain objectif : confirmer cette belle dynamique en juin et poursuivre le chemin vers la Coupe du monde 2026 !

COUPE D'ALGERIE : Actes de vandalisme au stade Hocine Aït Ahmed

La rencontre qui a opposé, vendredi soir, le CR Belouizdad au MOB Béjaïa, dans le cadre des quarts de finale de la Coupe d'Algérie de football au stade Hocine Aït Ahmed de Tizi-Ouzou, a été entachée avec des incidents malheureux et des actes de vandalisme perpétrés par certains supporters du CRB qui ont saccagé des sièges et lancé un fumigène sur la pelouse. Dans un communiqué publié sur sa page Facebook, la JS Kabylie, club propriétaire du stade, a condamné ces actes : « La Jeunesse Sportive de Kabylie déplore vivement le comportement regrettable de certains supporters du CRB, qui ont saccagé les sièges du stade Hocine Ahmed lors du 1/4 de finale de la Coupe d'Algérie disputé ce soir. Un tel acte va à l'encontre des valeurs sportives et de l'esprit de respect qui doivent prévaloir lors d'un événement censé être une fête du football national. Nous appelons à plus de responsabilité, de fair-play et de respect des infrastructures sportives nationales » lit-on dans le communiqué du club kabyle.

LIGUE DES CHAMPIONS D'AFRIQUE - 1/4 DE FINALES ALLER :

Le Mouloudia choisit de rester au 5-Juillet

El Moudjahid a appris, en exclusivité, d'une source autorisée à la FAF que le match des quarts de finales aller de la Ligue des champions d'Afrique entre le MC Alger et Orlando Pirates (Afrique du Sud) sera domicilié au 5-Juillet et non pas au stade Ali-La Pointe, comme cela a été évoqué ça et là. L'une des grandes interrogations, à la veille du quart de finale aller de la Ligue des Champions, était : où jouera le MCA ? Et ce n'est pas tant le choix qui viendrait à manquer au champion d'Algérie en titre, avec toute la panoplie de stades ultramodernes dont dispose désormais le pays. Mais plutôt l'embaras du choix. Domicilié provisoirement au stade du 5-Juillet, depuis le début de l'opus 2024-2025, l'actuel leader de la Ligue 1-Mobilis a désormais la possibilité de retourner à son stade, Ali-La Pointe, où il n'a joué, à ce jour, qu'une seule et unique rencontre de coupe d'Afrique, avant sa fermeture pour travaux. En effet, homologué par la Fédération africaine de football pour ses compétitions interclubs, cette enceinte, flambant neuve, est donc apte à accueillir techniquement le quart de finale aller de la Ligue des champions d'Afrique qui opposera, le 1er avril prochain, le MC Alger à Orlando Pirates (Afrique du Sud). Pour cela, il fallait juste trancher la question en interne et en informer l'instance panafricaine, via la Fédération algérienne de football, qui fait office, règle d'usage oblige, d'intermédiaire. Jusqu'ici, la question était sérieusement posée, et avant-hier, une information selon laquelle la CAF a donné son feu vert pour le retour du Mouloudia au stade Ali-La Pointe (Douéra), pour ce crucial quart de finale aller face à Orlando Pirates, a fait le tour de la toile.

COUPE D'ALGÉRIE : Le CR Belouizdad dernier qualifié au carré d'AS

Le CR Belouizdad, détenteur du trophée, s'est qualifié aux demi-finales de la Coupe d'Algérie de football, saison 2024-2025, aux dépens du MO Béjaïa, qu'il a battu sur le score de 1-0, mi-temps (0-0), vendredi en soirée, lors du dernier quart de finale joué au stade "Hocine Ait Ahmed" à Tizi Ouzou. Le but du match a été inscrit par Mayo à la 54e minute. Le CRB rejoint ainsi en demi-finale, les clubs de l'USM Alger, du MC El Bayadh et de l'USM El Harrach, qui avaient fait de même face, respectivement, le CR Témouchent (Ligue 2), l'ES Sétif (Ligue 1) et l'ES Mostaganem (Ligue 1), lors des matchs de quarts de finale joués, mercredi et jeudi. Au stade Miloud Hadeff (Oran), l'USM Alger a facilement éliminé le CR Témouchent (Ligue 2) sur le score de 5-0, grâce aux réalisations de Khaldi (24', 66'), Benmazouz (42', 71') et



Ghacha (90+1). Le MC El Bayadh a réalisé la sensation des quarts en écartant l'ES Sétif, un des spécialistes de la compétition et auteur de 8 trophées, sur le score de 1-0, après les prolongations. L'unique but du match joué au stade Nelson Mandela (Alger), a été marqué par

Boudechicha (100'). Lors de la soirée du mercredi, l'USM El Harrach (Ligue 2) s'était défait, au stade du 5 juillet (Alger), de l'ES Mostaganem, aux tirs au but (2-0), après la fin du temps réglementaire et les prolongations sur un score nul (1-1).

LIGUE 1-MOBILIS :

Le NCMagra opte pour Aït Djoudi



Le NCM opte pour Aït Djoudi. La direction du NC Magra a annoncé avoir confié finalement les destinées de l'équipe à l'entraîneur Azzedine Aït Djoudi. Celui-ci remplace, du coup, le coach Aziz Abbès dont le recrutement est tombé à l'eau pour des considérations ad-

ministratives. Après avoir dirigé deux clubs cette saison dont l'USM Annaba qu'il a quitté récemment, le technicien en question ne peut diriger une troisième équipe ; les règlements autorisent chaque entraîneur de signer deux licences par saison. Les dirigeants de Magra ont alors engagé des pourparlers fructueux avec Aït-Djoudi qui renoue, par conséquent, avec le banc de touche. Son objectif est de sauver le NCM, avant dernier au tableau général de la Ligue 1 de football, de la relégation. L'ancien coach de l'EN olympique est le troisième technicien qui passe cette saison par la barre technique. Le club a débuté l'exercice 2024/2025 avec Lamine Bougherara. Suite au départ de ce dernier, la direction du NCM s'est rabattue sur Foued Bouali, démis pour insuffisance de résultats. Le Nedjm a disputé, jeudi, une joute amicale contre le MB Barika (Inter régions). Il l'a emporté largement par 3-0, buts signés Kamoukh, Djaâbout et Berkane.

CHAMPIONNAT D'AFRIQUE DE FOOTBALL SCOLAIRE 2025 : Réunion de coordination FAF-DTN-FASS à Alger

Les responsables de la Fédération algérienne de football (FAF), de la Direction technique nationale (DTN) et de la Fédération algérienne du Sport Scolaire (FASS), se sont réunis vendredi au siège de la FAF à Alger pour finaliser les préparatifs de la participation de l'équipe nationale scolaire U15 (Garçons) au Championnat d'Afrique de football scolaire de la CAF, prévu du 21 au 26 avril à Accra au Ghana, indique un communiqué de l'instance fédérale. Présidée par le Secrétaire général de la FAF, Nadir Bouzenad, la réunion a vu la participation du Directeur technique national, Ali Moucer, du Directeur des compétitions, Billel Guendour, ainsi que de plusieurs cadres de la DTN, dont Ismail Hani et Lazhar Atsamena. Etaient également présents le Secrétaire général de la FASS, Azzedine Bensaidi, le DTN de la FASS, Rachid Hafsaoui, son adjoint Madjid Abbas, et le médecin de la FAF, Abdeldjalil Boutout. Les échanges ont permis d'affiner les derniers détails liés à la préparation de la

sélection nationale pour cette compétition, ainsi que de définir la répartition des tâches entre les différentes parties prenantes. Les participants ont également profité de cette occasion pour faire le point sur l'état d'avancement de la Coupe d'Algérie des établissements scolaires. A noter que c'est la première fois que l'équipe nationale algérienne se qualifie à la phase finale du championnat d'Afrique scolaire, qui en est à sa troisième édition. Lancé en avril 2022 à Maputo, au Mozambique, sous l'impulsion du président de la CAF, Patrice Motsepe, ce tournoi a connu un essor considérable. Depuis sa création, plus de 1.965.000 jeunes, garçons et filles, issus de 46 pays ont pris part à cette compétition, faisant de ce programme l'une des initiatives les plus emblématiques de mobilisation sportive jeunesse sur le continent, a indiqué la CAF. Le vainqueur du tournoi empochera 300 mille dollars contre 200.000 pour le finaliste et 150.000 pour le troisième du podium.

FOOTBALL: Le représentant du département technique régional de la Fifa en visite de travail en Algérie

Le représentant du département technique régional de la Fédération internationale de football (Fifa), Belhassen Malouche se trouve depuis jeudi en Algérie, dans le cadre d'une visite de travail de trois jours, visant à renforcer les programmes de développement de la discipline, a indiqué vendredi la fédération algérienne de football (FAF) sur son site officiel. "Cette mission vise à approfondir les discussions avec le Directeur technique national (DTN), M. Ali Moucer, autour des programmes de la division du développement mondial du football (GFD) de la Fifa et d'autres sujets relatifs au département technique" a détaillé l'instance fédérale. Cette rencontre marque une étape importante dans la collaboration entre la Fifa et la FAF, "avec pour objectif principal l'optimisation des stratégies techniques et le développement du football en Algérie", a expliqué la FAF. Pendant son séjour en Algérie, "M. Malouche, qui a été reçu jeudi au siège de la FAF par le secrétaire général de cette instance, M. Nadir Bouzenad, prendra part à plusieurs réunions, visant à renforcer les compétences locales et à aligner les initiatives nationales" avec les standards internationaux de la Fifa. Cette visite témoigne de l'engagement de la Fédéra-



YOUNES LACHAAB SIGNE AVEC TTMA : Un nouveau chapitre pour la pépite algérienne



En plein essor dans sa carrière, Younes Lachaab a franchi une étape majeure dans son parcours au sein du football professionnel. Après une collaboration fructueuse avec

l'USM Group, qui a abouti à la signature de son premier contrat professionnel, la jeune pépite du LOSC entame un nouveau chapitre en rejoignant l'agence Talk To My Agent (TTMA), comme annoncé officiellement par cette dernière sur Instagram. Très influente en France et rayonnant même à l'international, TTMA représente de nombreux joueurs d'origine algérienne, tels que Rayan Kollé ou Akram Bouras. Grâce à cette association, l'ailier gauche d'origine algérienne s'assure un accompagnement solide pour son développement et un avenir prometteur dans le milieu du football. Formé au LOSC Lille, le jeune joueur de 20 ans, a gravi les échelons en passant par les équipes U17 et U19 du club. Il évolue actuellement avec la réserve des Dogues, où il brille cette saison avec un bilan impressionnant de 10 buts et 6 passes décisives en 22 rencontres. Le jeune talent a également goûté à l'élite en disputant deux matchs en Ligue 1 et a fait ses débuts en Ligue des Champions face au Feyenoord. Sous contrat avec le LOSC jusqu'en juin 2025, son avenir semble plein de promesses.

Le ministre de la Communication annonce une rencontre sur les valeurs professionnelles de la presse

Le ministre de la Communication, M. Mohamed Meziane, a annoncé la tenue prochaine d'une rencontre regroupant les journalistes algériens, toutes catégories confondues, afin de débattre des valeurs professionnelles de la presse et de son rôle dans la défense de la nation. S'exprimant en marge de la clôture du tournoi de la presse Futsal, jeudi soir à la Coupole du complexe olympique "Mohamed-Boudiaf" à Alger, le ministre a déclaré : "Je suis convenu avec mon frère, le conseiller du président de la République chargé de la Direction générale de la communication, M. Kamel Sidi Said, de la tenue, après le mois de Ramadhan, d'une rencontre regroupant les journalistes algériens sur les valeurs professionnelles, dans le cadre du projet national qui doit reposer sur une famille médiatique unifiée, l'objectif étant de bâtir ce front national fondé, essentiellement, sur des valeurs nationales", un front qui "constituera, sans aucun doute, une valeur ajoutée pour les efforts fournis par les institutions de l'Etat", a-t-il soutenu. Evoquant la presse sportive et son rôle dans ce projet, M. Meziane a souligné qu'elle a "besoin davantage de spécialisation à l'effet de mieux maîtriser ses compétences professionnelles", ajoutant que "sa valeur ajoutée se traduira, dans un avenir proche, par la consécration de ces valeurs sportives, basée sur la solidarité et la concurrence loyale". "Si la presse sportive parvient à maîtriser ces valeurs et à acquérir les compétences professionnelles, l'avenir du sport algérien et des institutions de l'Etat en général sera prometteur". De son côté, M. Kamel Sidi Said a salué "le rôle majeur de la presse sportive qui constitue un élément clé de la corporation de la presse nationale", remerciant, à cette occasion, cette famille médiatique et tous les journalistes algériens pour leur "rôle primordial et leurs efforts déployés pour défendre les intérêts stratégiques du pays". Outre le ministre de la Communication, M. Mohamed Meziane, et le conseiller du Président de la République chargé de la Direction générale de la communication, M. Kamel Sidi Said, la cérémonie de clôture du tournoi a vu la présence du ministre des Sports, M. Walid Sadi. A cette occasion, les trois responsables ont procédé à la remise des trophées aux lauréats et aux participants à la quatrième édition du tournoi remportée par l'équipe de la chaîne "El Chababia" de la télévision algérienne qui s'est imposée aux tirs aux buts (4-3) contre Canal Algérie après un score de parité (3-3).

OM : Rabiot, les mots de De Zerbi

En marge du match de Ligue 1 entre le Paris Saint-Germain et l'Olympique de Marseille (3-1) au Parc des Princes le 16 mars dernier, le milieu phocéen Adrien Rabiot (29 ans, 21 matchs et 5 buts en L1 cette saison) a été ciblé par des chants et des messages insultants. Face aux médias ce vendredi, l'entraîneur phocéen Roberto De Zerbi est revenu sur cette histoire en justifiant son idée de donner le brassard de capitaine à l'international français sur ce match. "Je suis vraiment désolé pour Adrien et sa famille, sa maman et ses frères. C'est quelque chose qui arrive partout malheureusement. Peut-être parce que je



suis plus âgé, je m'y attendais. C'est aussi pour cela que j'avais pensé à le mettre capitaine. J'aimais cette idée que toute l'équipe et tout l'OM soient unis derrière lui, avant même le match, en lui faisant porter le brassard. Et cette idée de rentrer sur le terrain avec le brassard au Parc, c'était important", a confié l'Italien.

OM : Greenwood, la mise au point de De Zerbi !



Remplaçant sur les deux derniers matchs de Ligue 1 contre Lens (0-1) et le Paris Saint-Germain (1-3), l'attaquant de l'Olympique de Marseille Mason Greenwood (23 ans, 26 matchs et 15 buts en L1 cette saison) a été au centre de l'attention ces dernières semaines. Présent en conférence de presse ce vendredi, l'entraîneur phocéen Roberto De Zerbi a réalisé une grosse mise au point concernant l'Anglais. "J'aimerais éclaircir le cas Greenwood car vous avez la tendance à transformer les choses, à créer des nouvelles ou du chaos autour de lui. C'est quelqu'un de très bien que j'adore vraiment, comme c'est aussi le cas avec son père. Il a passé un moment un peu difficile ces derniers mois avec la naissance de sa fille. Il

n'est pas habitué à jouer des saisons intenses en étant acteur principal. Il l'a payé sur le plan physique. Il n'a pas poussé à 100% comme je le voulais aux entraînements et comme je l'attends d'un joueur comme lui. Et sa condition physique a un peu baissé. Mon projet ici à Marseille, ce n'est pas seulement de se qualifier pour la Ligue des Champions, c'est de créer quelque chose. Luis Enrique à Paris, il a créé une vraie équipe, pas seulement un groupe de joueurs forts. Il y a une âme, un groupe uni et une manière unique de penser. Si un joueur ne pousse pas assez fort à l'entraînement et n'arrive pas non plus à le faire en match, c'est juste qu'il reste sur le banc. Je suis très content car il a accepté de s'entraîner avec un collaborateur quand les autres n'étaient pas là (pendant la trêve, ndlr). Il s'est très bien entraîné cette semaine. Quand Greenwood pousse, s'engage physiquement et qu'il se sent bien, dans mon équipe, c'est lui qui joue et 10 autres joueurs.

S'il ne le fait pas, et pas parce qu'il est un mauvais garçon, je fais mes choix et il doit rester sur le banc. C'est facile. Demain, il jouera", a annoncé le technicien italien. A Greenwood de répondre sur la pelouse de Reims samedi en L1.

BAYERN : Davies, le club très en colère !

Remonté après la grave blessure du latéral gauche Alphonso Davies (24 ans, 19 matchs et 1 but en Bundesliga cette saison), victime d'une rupture des ligaments croisés du genou droit en sélection, le Bayern Munich envisage une action en justice contre la Fédération canadienne. Le président du directoire du club bavarois, Jan-Christian Dreesen, a fait part de sa colère dans une interview accordée à Bild. "Nous exigeons que Canada Soccer enquête pleinement sur les événements et nous nous réservons le droit de prendre des mesures juridiques. (...) Envoyer un joueur manifestement blessé avec un genou endommagé sur un vol intercontinental de 12 heures sans un examen médical approfondi est, de notre point de vue, une grave négligence et une violation claire du devoir de diligence médicale", a lancé le diri-



geant du Rekordmeister. Blessé lors d'un match contre les Etats-Unis (2-1) dimanche dernier, Davies a constaté la gravité de sa blessure uniquement à son retour en Allemagne, en passant de nouveaux examens avec le médecin du Bayern.

PSG-OM : Le clan Rabiot a bien porté plainte

Comme prévu, le clan du milieu de terrain de l'Olympique de Marseille Adrien Rabiot (29 ans, 21 matchs et 5 buts en L1 cette saison), après les insultes reçues au Parc des Princes lors de la défaite face au Paris Saint-Germain (1-3) en Ligue 1 le 16 mars dernier, a déposé une plainte contre X afin de cibler les auteurs des chants et des bande-

roles contre l'international français. "Il s'agit d'une plainte contre X, pour injure. On veut pouvoir retrouver les auteurs et cerner les responsabilités. C'est une plainte complexe, elle est faite pour Véronique Rabiot, pour Adrien Rabiot et pour la mémoire de son père. Dans un deuxième temps, nous envisageons

d'assigner le PSG pour sa responsabilité en matière de police des terrains. Cela n'est pas encore fait, ça devrait l'être dans les jours qui viennent", a fait savoir l'avocat de Rabiot, Romuald Palao, auprès de l'AFP ce vendredi. Au soutien du joueur, l'OM a confirmé être "associé pleinement à cette démarche en se constituant partie civile".

OM : Benatia, un appel suspensif

Suspendu trois mois ferme et trois autres avec sursis pour son comportement jugé déplacé à l'encontre de l'arbitre Jérémie Stinat lors du match de Coupe de France contre Lille (1-1, 3-4 t.a.b.) le 14 janvier dernier, le directeur du football de l'Olympique de Marseille Medhi Benatia a fait appel de cette sanction auprès du Comité national olympique et sportif français. Et d'après les informations du quotidien régional La Provence ce vendredi, cet appel est suspensif jusqu'au verdict du CNOSF, prévu le 9 avril prochain. Ainsi, Benatia pourra assumer ses fonctions lors des deux prochains matchs de Ligue 1 contre Reims et Toulouse.

LYON : Un défenseur nigérian ciblé

A la recherche d'un renfort défensif pour la saison prochaine, l'Olympique Lyonnais s'intéresse au défenseur central du Slavia Prague Igoh Ogbu (25 ans). Selon les informations du site Africa Foot, le club rhodanien a entamé des discussions avec l'entourage du Nigérian. Le joueur, puissant et intelligent tactiquement, serait séduit par le projet lyonnais. Reste à voir si l'OL, qui doit composer avec des finances toujours fragiles, creusera davantage ce dossier en entamant des négociations avec la formation tchèque pour un transfert. La valeur d'Ogbu est estimée à 8 millions d'euros.

BARÇA : Le verdict tombe pour Olmo

Mauvaise nouvelle confirmée pour le FC Barcelone et le milieu offensif Dani Olmo (26 ans, 18 matchs et 7 buts en Liga cette saison). Touché et contraint de céder sa place dès la 28e minute face à Osasuna (3-0) jeudi en Liga, l'international espagnol souffre d'une blessure à l'adducteur droit et va connaître une indisponibilité estimée à trois semaines, selon le club catalan ce vendredi. Une arme offensive en moins pour l'entraîneur des Blaugrana Hans-Dieter Flick.

PSG :

Kimpembe, le message de Luis Enrique

Deux ans après sa blessure au tendon d'Achille, le défenseur central du Paris Saint-Germain Presnel Kimpembe (29 ans, 3 apparitions toutes compétitions cette saison) a retrouvé la compétition depuis février avec 3 apparitions pour 55 minutes disputées. En conférence de presse ce vendredi, l'entraîneur parisien Luis Enrique a évoqué la situation de l'international français. "Je crois que dans le cas de Presnel, c'est un joueur très important pour l'équipe, pour le groupe. Les gens pensent qu'on ne peut aider l'équipe que sur le terrain, mais c'est faux. On est dans un processus d'amélioration physique. Et on le voit clairement. Je souhaite le voir dans les meilleures conditions pour qu'il ait du temps de jeu et qu'il puisse démarrer un match. Il est dans une lancée très positive et aide beaucoup l'équipe avec son leadership, son importance. Il y a beaucoup de concurrence dans l'équipe, et j'en suis ravi.

OM : Felipe encore à l'arrêt...

L'entraîneur de l'Olympique de Marseille Roberto De Zerbi va devoir composer sans le défenseur central Luiz Felipe (28 ans, 2 matchs en L1 cette saison) pour défier Reims samedi en Ligue 1. Selon le club phocéen, l'Italien souffre d'une lésion au niveau de l'ischio-jambier droit et sera donc forfait sur ce déplacement. Pour rappel, le technicien olympien doit également faire sans Pierre-Emile Højbjerg, Amine Harit et Faris Moumbagna, toujours indisponibles. Par contre, Michael Murillo, Adrien Rabiot et Ismaël Bennacer sont bel et bien à la disposition de De Zerbi.

REAL :

Le Brésil, Ancelotti répond à la rumeur

Sous contrat jusqu'en juin 2026, l'entraîneur du Real Madrid Carlo Ancelotti a encore été annoncé dans le viseur du Brésil, qui pense à débarquer le sélectionneur Dorival Junior. Présent en conférence de presse ce vendredi, le technicien italien a tenu un discours clair concernant son avenir. "Je crois que mon contrat parle de lui-même. Donc je n'ai rien à dire de plus à ce sujet. J'ai beaucoup d'affection pour l'équipe du Brésil, ses joueurs et ses supporters, mais j'ai un contrat avec le Real Madrid. Si le Brésil m'a contacté ? Non", a répondu l'ancien coach du Paris Saint-Germain. Autant dire qu'Ancelotti n'a toujours pas prévu de prendre les commandes de la Selecao.

ANGLETERRE :

Tuchel déjà fan de Lewis-Skelly

Lors du match contre l'Albanie (2-0) vendredi, dans le cadre des éliminatoires pour la Coupe du monde 2026, le sélectionneur Thomas Tuchel n'était pas le seul à faire ses débuts avec l'Angleterre. Le polyvalent Myles Lewis-Skelly (18 ans) profitait de sa première sélection et s'est illustré avec un but au poste de latéral gauche. Les premiers pas du jeune Gunner ont déjà séduit le coach allemand. "C'est un joueur extraordinaire, avec une incroyable personnalité. Il est arrivé sur le terrain et a tout de suite montré que c'était normal de tomber amoureux de lui. C'est mérité. C'est sans doute un joueur clé pour nous", a annoncé l'ancien entraîneur du Paris Saint-Germain.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

**WILAYA DE TINDOUF
DAÏRA DE TINDOUF
COMMUNE D'OUM EL ASSEL
NIF : 096737029011231**

**AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT AVEC
EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N° 03/2025**

Le président de L'APC de OUM EL ASSEL invite par le présent appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales pour :

Réalisation et équipement d'un forage à énergie solaire dans la zone lassimiyah au village de Hassi Khebi .

Les entreprises intéressées par le présent avis doivent répondre, aux conditions d'éligibilité suivantes :

- Disposant du certificat de qualification et de classification professionnel catégorie quatre (IV) et plus (activité principale ou secondaire hydraulique code. 34.303).
- Avoir réalisé au moins un forage durant les Dix (10) dernières années justifiées par attestation de bonne exécution délivrée par le maître d'ouvrage public.
- Le chiffre d'affaire la somme de trois dernières années (2021-2022-2023) ≥ **15.000.000.00 DA** justifié par C20 visés par les services des impôts.

Peuvent retirer les cahiers des charges auprès de la commune d'Oum el assel

Les Dossiers doivent comporter :

A) Le dossier de candidature :

Les candidats fourniront le dossier de candidature :

- Pièce A1 - La déclaration de candidature remplie, signée, cachetée et datée
- Pièce A2 - La déclaration de probité remplie, signée, cachetée et datée
- Pièce A3 - Copies des attestations fiscales et parafiscales de l'entreprise (Extrait de rôle apuré ou accompagné d'un échéancier de paiement datant de moins de 03 mois) et mise à jour (CNAS-CASNOS-CACOBATH) en cours de validité.
- Pièce A4 - Copie de registre de commerce électronique.
- Pièce A5- Déclaration de dépôts des comptes auprès de la CNRC année 2022 (cas de société).
- Pièce A6 - Copie de la Carte de numéro d'identification fiscale du soumissionnaire (NIF)
- Pièce A7 - Une copie du statut de l'entreprise.
- Pièce A8- Les pouvoirs du (ou des) signataire (s) avec les preuves juridiques habilitant le (ou les) signataire (s) à présenter une offre et exécuter le Marché au nom de l'entreprise.
- Pièce A9 - Le certificat de qualification et de classification professionnelle conforme aux exigences mentionnées dans les conditions d'éligibilité.
- Pièce A10- moyens financier conforme aux exigences mentionnées dans les conditions d'éligibilité.
- Pièce A11- Référence professionnelles conforme aux exigences mentionnées dans les conditions d'éligibilité.
- Pièce A12 - Moyens humains justifiés par l'affiliation (CNAS) valable à la date d'ouverture des plis et accompagnées des copies de diplômes pour les cadres et attestations délivrées par l'employeur ou institue agréée pour des autres (sauf les ouvriers).
- Pièce A13- moyens matériels justifiés par les copies des cartes grises + assurance en cours de validité pour le matériel roulant et facture d'achat avec un PV de l'huissier daté de moins de 12 mois de la date d'ouverture de plis pour le matériel non roulant.
- Pièce A14- Référence bancaires (certificat de solvabilité et domiciliation bancaire).

b. OFFRE TECHNIQUE :

- Pièce B01: Déclaration à souscrire remplie, Signée, cachetée et datée.
- Pièce B02: Offre Technique de présent Cahier des charges (remplie, signé, cacheté et daté) : portant à la dernière page la mention manuscrite « lu et accepté ».
- Pièce B03 : planning des travaux (remplie, signé, cacheté et daté)
- Pièce B04: Le mémoire technique justificatif (remplie, signé, cacheté et daté).

c. OFFRE FINANCIERE :

Les candidats fourniront de l'Offre Financière :

- Pièce C1- La lettre Soumission remplie, signée, cachetée et datée.
 - Pièce C2- Le bordereau des prix unitaire remplie, signée, cacheté et daté.
 - Pièce C3- Le détail quantitatif et estimatif dûment remplie, signée, cacheté et daté
- * Le dossier de candidature et les offres (technique et financière) doivent être déposés au siège de la commune D'OUM EL ASSEL (bureau de secrétariat) en trois (03) enveloppes séparées sous un pli cacheté anonyme et portant la mention suivante :

« Appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales n°: 03/2025

**«Réalisation et équipement d'un forage à énergie solaire dans la zone lassimiyah au village de Hassi Khebi
* Soumission à ne pas ouvrir ***

La date limite de dépôt des offres est fixée à quinze jour à partir de la première parution dans les quotidiens nationaux ou le BOMOP de 8h00 à 12h00 .

L'ouverture des plis se fera en séance publique au siège de la Commune D'Oum EL Assel, le dernier jour correspondant à la date limite de dépôt des offres à **14h00**, Cette date est tacitement reportée au premier jour ouvrable au cas où elle coïnciderait avec des jours fériés et/ou de repos hebdomadaires légaux.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant cent cinq (105) jours à compter de la date d'ouverture des plis.

NB : Le présent avis tient lieu d'invitation aux soumissionnaires pour assister à l'ouverture des plis.

Le président de l'APC

ANEP N° 2531004925

30 - 03 -2025

Jeunesse
D'ALGERIE

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

**WILAYA DE TINDOUF
DAIRA DE TINDOUF
COMMUNE D'OUM EL ASSEL
NIF : 096737029011231**

**Avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence
de capacités minimales N° :04 /2025**

Monsieur le président de l'assemblée populaire de la commune d'Oum el assel lance un avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales en vue de : **Aménagement et Equipement d'un infrastructure Administratives à la Commune d'Oum el assel.**

Les entreprises intéressées par le présent avis peuvent retirer les cahiers des charges auprès de la commune D'Oum el Assel (Bureau de marchés publics) et doivent répondre aux conditions minimales d'éligibilité suivante:

- Certificat de qualification et de classification professionnelle valide à la date d'ouverture des plis, dans le domaine de bâtiment catégorie trois (III) ou plus (activité principale ou secondaire).
- **Un chiffre d'affaire moyen de trois dernières années ≥ 15.000.000.00 DA justifié par C20.**

- ayant réalisées un projet d'éclairage public justifié par les attestations délivrés par un maître d'ouvrage public ≥ 10.000.000.00 DA

- Attestations de solvabilité moins de 03 mois

Les dossiers doivent comporter

a- LE DOSSIER DE CANDIDATURE :

- Déclaration de candidature (remplie cacheté et signée) éliminée.
- Déclaration de probité (remplie, cacheté et signée)
- Statuts de l'Entreprise soumissionnaire en cas de société.
- Attestation de dépôts légal des comptes sociaux auprès CNRC 2022 (en cas de personne morale).
- Copie du Registre de commerce électronique soumissionnaire.
- Numéro d'identification fiscale « NIF»
- Extrait de rôle en cours de validité
- Copie d'Attestation de mise à jour (CNAS, CASNOS, CACOBATH) en cours de validité
- Les bilans financiers des trois (03) dernières années, visés par les services des impôts (2021, 2022 et 2023).
- Certificat de qualification et de classification professionnelle catégorie Trois (III) et plus en bâtiment (activité principale ou secondaire) en cour de validité.
- Moyens humains justifiés par déclaration CNAS et par les diplômes et attestations professionnelles.
- Moyens matériels à affecter au projet (justifié par cartes grises, Contrat d'location et constat de huissier).
- Références professionnelles.
- Référence bancaires (certificat de solvabilité et domiciliation bancaire)
- le reçu du cahier de charges le soumissionnaire devra présenter une quittance de 2000 DA.

- 2- Offre Technique :

- Déclaration à souscrire remplie, signée et cachetée par le soumissionnaire ou la personne ayant la délégation légale de signature :(Elimination).
- tout document permettant d'évaluer l'offre technique: un mémoire technique justificatif et tout autre document exigé en application des dispositions de l'article 78 du décret 15-247 du 16/09/2016 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public. (Elimination)
- le cahier des charges rempli cacheté et signé portant à la dernière page, la mention manuscrites" lu et accepté" (Elimination)
- planning de réalisation signé et cacheté.

- 3 - Offre financière :

- la lettre de soumission remplie signe et cacheté. (Elimination)
- le bordereau des prix, unitaires rempli signé et cacheté. (Elimination)
- le détail quantitatif et estimatif rempli signé et cacheté. (Elimination)

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention «dossier de candidature », « offre technique », « offre financière »; selon le cas.

Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention :

**« A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »
Avis de consultation ouverte avec exigence de Capacités Minimales n° 04/2025
Aménagement et Equipement d'un infrastructure Administrative à la Commune d'Oum el Assel**

- Les offres doivent être déposées auprès de la commune d'Oum el Assel
- La date de dépôt des offres est fixée à **10 Jours de 08h :00 à 12h : 00** à compter de la première parution du présent avis dans lieux publics. Aucune offre ne sera réceptionnée avant ou après cette date.

Les soumissionnaires sont expressément invités d'assister à la séance d'ouverture des plis qui aura lieu au siège de la : de la commune d'Oum el Assel dans le jour même de dépôt des offres à **(14h:00mn)**. Toutefois cette date est tacitement reportée au premier jour ouvrable au cas où celle-ci coïncide avec les jours fériés ou des repos hebdomadaires légaux.

- Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de **cent (100) jours** à compter de la date de dépôt des offres,

LE P/APC DE LA COMMUNE D'OUM EL ASSEL

ANEP N° 2531004927

30 - 03 -2025

Jeunesse
D'ALGERIE

12

DIMANCHE 30 MARS 2025

PUB

JEUNESSE
D'Algérie

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA D'AIN-TEMOUCHENT
DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS
Cité administrative, Hai Zitoune, Ain Témouchent 46000

MISE EN DEMEURE N°02

L'entreprise BOUZADI HAJ dont le siège est située à N°178 HASSI AMEUR ORAN, propriétaire du marché N°36 du 31/03/2024 relatif à la Réalisation d'un collège type B6/200R à TAMAZOURA.

- ✓ Vu l'ordre de service de démarrage le 22/05/2024.
- ✓ Vu le retard dans cadence des travaux au niveau du projet
- ✓ Vu le manque des ressources humaines et matérielles nécessaires au niveau du chantier
- ✓ Vu la négligence au niveau du chantier malgré nos envois n°1915 du 03/11/2024 et le 2^{ème} n° 2010 du 11/11/2024 et l'absence d'amélioration sur le terrain
- ✓ Vu la mise en demeure n°01 paru sur les quotidiennes « المستقبل المغربي » en date du 09/01/2025 et « jeunesse d'algie » en date du 13/01/2025.
- ✓ Vu le PV de constat du 15/03/2025 établis par le bureau d'étude charge de suivi qui confirme que les travaux demeure presque stationnaires.

La direction des équipements publics mit en demeure l'entreprise BOUZADI HAJ afin de :

- ✓ respecter le planning des travaux approuvé.
- ✓ rattraper les retards accumulés dans l'exécution des travaux
- ✓ Accélérer le rythme des travaux au niveau du chantier pour rattraper le retard constate dans la livraison et l'achèvement du projet dans les délais contractuels.
- ✓ Renforcer le chantier en ressources humains et matériaux nécessaires à l'avancement des travaux, et mettre en œuvre un rythme de travail continu et stable conformément au planning révisé avec des équipes travaillant en rotation selon le système (8x3)

En cas de non-respect des instructions dans les plus brefs délais, des mesures coercitives seront prise à l'encontre de votre entreprise par la législation applicable.

ANEP N° 2531004942

30 - 03 -2025

Jeunesse
D'ALGERIE

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville
Direction Des Equipement Publics de la Wilaya d'Ain Témouchent.
N° D'immatriculation Fiscal (DEP) :000146019005648Relance de l'Avis d'Appel d'Offre National Ouvert avec exigence de capacités minimales
N°08/ DEPIAT/2025La Direction des Equipements Publics de la Wilaya d'Ain Témouchent sise à Hai Zitoune, relance un avis d'appel d'offre national Ouvert avec exigence de capacités minimales après infructuosité, relatif à :
Réalisation d'une école primaire type «D» à la commune de Ouled Kihel, Daira d'El Maleh.Lot N°01: Bloc pédagogique & administration+ bloc Sanitaire+VRD+Terrain de jeux+chauffage central+bâche à eau
+ local technique+Mur de clôture.

Lot N°02: Bloc cantine.

Lot N°03: Bloc logement type F4.

I- Conditions minimales d'éligibilité : Peuvent soumissionner au présent Avis d'Appel d'Offres que les entreprises ou groupement d'entreprises qui possèdent :

A-Capacités professionnelles: Certificat de qualification et classification professionnelle en cours de validité, catégorie Trois (III) ou plus activité principale Bâtiment (pour les lots N°01, N°02 et N°03).

B-Capacités techniques :

1. Références professionnelles: Avoir réalisé au moins:

-Pour le Lot N°01: un projet de catégorie « B ou plus » dont le montant égale ou supérieur à 40.000.000,00 DA

-Pour les lots N°02 et N°03: un projet de catégorie « A ou plus » ou une partie de projet de catégorie « B ou plus » dont le montant égale ou supérieur à 40.000.000,00 DA.

2. Moyens humains: ayant au moins :

- Un (01) architecte ou ingénieur -ou master- en génie civil (pour les lots N°01 et N°02 et N°03).

- Main d'œuvre : Nombre d'employés ≥ (10 y/c encadrement pour le lot N°01), et (05 y/c encadrement pour les lots N°02 et N°03).

3. Moyens matériels: ayant au moins: ((01) Camion avec une charge utile de 10 tonnes ou plus+chargeur ou retro-chargeur pour le lot N°01); et ((01) Camion avec une charge utile de 10 tonnes et plus ou charge total PTC 15 T ou plus pour les lots N°02 et N°03).

C-Capacités financières:

- Ayant une sommation du chiffre d'affaire réalisé pendant les trois (03) dernières années: (≥ 40.000.000,00 DA pour le lot N°01), et (≥ 10.000.000,00 DA pour les lots N°02 et N°03).

Les Moyens financiers justifiés par les bilans des 03 dernières années (2021/2022/2023) ou C20.

✓ Si l'une des conditions d'éligibilité n'est pas satisfaite, l'offre sera rejetée systématiquement

✓ Si dans la lettre de soumission, le montant de la soumission n'est pas rempli partiellement ou en totalité en lettre ou en chiffre, l'offre sera rejetée systématiquement constaté lors de l'ouverture des plis.

✓ Aucune demande de complément n'est permise pour les conditions d'éligibilité.

Les soumissions doivent être déposées au secrétariat de la direction des équipements publics d'AIN TEMOUCHENT et présentées sous trois (03) enveloppes distinctes : 1ère Dossier de candidature, 2ème Offre technique et 3ème Offre financière, chacune dans une enveloppe fermée, les trois enveloppes doivent être mises sous un même pli anonyme ne portant que la mention :

« A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »
Relance d'un Avis d'Appel d'Offre National Ouvert avec exigence de capacités minimales
N°08/ DEPIAT/2025
Réalisation d'une école primaire type «D» à la commune de Ouled Kihel, Daira d'El Maleh
(Lots Concernés)

Les offres doivent parvenir à la DEP Ain Témouchent, le 15^{ème} jour à compter de la 1ère date de parution du présent avis dans les quotidiens nationaux ou le BOMOP à 12H00.

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au le jour ouvrable suivant.

Les soumissionnaires intéressés par le présent avis, peuvent retirer les cahiers des charges, auprès de la DEP sise à Hai Zitoune, Ain Témouchent. TEL : 043 77 91 44.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant un délai de cent cinq (105) jours à compter de la date de la première parution du présent avis.

L'ouverture des plis, s'effectuera au siège de la direction des équipements publics d'Ain Témouchent, au jour même de la date de dépôt des offres à 14H00. Le présent avis tient lieu d'invitation aux soumissionnaires désirant participer à la séance d'ouverture des plis.

ANEP N° 2531004943

30 - 03 -2025

Jeunesse
D'ALGERIE

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA D'AIN-TEMOUCHENT
DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS
Cité administrative, Hai Zitoune, Ain Témouchent 46000

MISE EN DEMEURE N°02

L'entreprise BOUZADI HAJ dont le siège est située à N°178 HASSI AMEUR ORAN, propriétaire du marché N°32 du 25/03/2024 relatif à la Réalisation d'un collège type B7/300R à commune d'EL MALEH

- ✓ Vu l'ordre de service de démarrage le 21/05/2024.
- ✓ Vu le retard dans cadence des travaux au niveau du projet
- ✓ Vu le manque des ressources humaines et matérielles nécessaires au niveau du chantier
- ✓ Vu la mise en demeure n°01 paru sur les quotidiennes « SPORT NEWS » en date du 13/01/2025 et « LE REGIONAL » en date du 15/01/2025.
- ✓ Vu le PV de constat du 16/03/2025 établis par le bureau d'étude charge de suivi qui confirme que les travaux demeure presque stationnaires.

La direction des équipements publics mit en demeure l'entreprise BOUZADI HAJ afin de :

- ✓ respecter le planning des travaux approuvé.
- ✓ rattraper les retards accumulés dans l'exécution des travaux
- ✓ Accélérer le rythme des travaux au niveau du chantier pour rattraper le retard constate dans la livraison et l'achèvement du projet dans les délais contractuels.
- ✓ Renforcer le chantier en ressources humains et matériaux nécessaires à l'avancement des travaux, et mettre en œuvre un rythme de travail continu et stable conformément au planning révisé avec des équipes travaillant en rotation selon le système (8x3)

En cas de non-respect des instructions dans les plus brefs délais, des mesures coercitives seront prise à l'encontre de votre entreprise par la législation applicable

ANEP N° 2531004945

30 - 03 -2025

Jeunesse
D'ALGERIE

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE LA SANTE

WILAYA DE MASCARA
DIRECTION DE LA SANTE ET DE LA POPULATION
ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE DE PROXIMITE AOUF

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N°

Objet : Appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales relatif à : l'approvisionnement en produits pharmaceutiques et autres produits destinés à la médecine humaine pour l'année 2025

L'établissement public de sante de proximité - Aouf, lance appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales relatif à : l'approvisionnement en produits pharmaceutiques et autres produits destinés à la médecine humaine, au profit de l'établissement public de sante de proximité - Aouf pour l'année 2025 repartis comme suit :

LOT N°01 - REACTIFS ET PRODUITS DE LABORATOIRES

LOT N°02 - FILMS D'I MAGERIE MEDICALE ET D'EXPLOITATION NUMERIQUE

LOT N°03 - OBJETS DE PANSEMENTS

LOT N°04 - CONSOMMABLES NON TISSE

LOT N°05 - PRODUITS ET CONSOMMABLES DE RESTAURATIONS DENTAIRE

LOT N°06 - AUTRES PRODUITS DESTINES A LA MEDECINE HUMAIN

LOT N°07 - INSTRUMENTATIONS DENTAIRE

Les fournisseurs qualifiés intéressés par le présent appel d'offres, doivent se rapprocher de la direction de l'établissement public de sante de proximité Aouf sis à Rue Hamouri Benyahia - Ghriss W Mascara, afin de retirer le cahier des charges.

Les offres doivent comporter un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière, à savoir :

Le dossier de candidature contiennent :

- La déclaration de candidature datée et signée.
- La déclaration de probité datée et signée.
- Copie du registre de commerce électronique
- Copie de la carte d'immatriculation fiscale, pour les entreprise de droit algérien et les entreprises étrangères ayant déjà en Algérie
- Copie de l'attestation de mise à jour d'organismes de sécurité sociale (CNAS, CASNOS).
- Copie du statut pour les sociétés.
- Copie de l'attestation de dépôt des comptes sociaux, auprès du Centre National du Registre du Commerce pour les sociétés commerciales dotées de la personnalité morale de droit Algérien.
- Avoir un agrément délivré par ministère concerné en cours de validité.
- Copie de l'Extrait de rôle apuré ou avec échéancier de paiement.
- Copie de bilan financière de dernières trois (03) années 2021-2022-2023
- Le Mémoire technique justificative doit être rempli et remis*absence de la fiche technique justificative l'offre sera écarté*

L'offre technique doit comprendre ce qui suit :

- La déclaration à souscrire (selon modèle joint en annexe) datée et signée.
 - Tout document permettant d'évaluer l'offre technique.
 - Certificat de conformité des produits pharmaceutique proposé.
 - Certificat de qualité des produits pharmaceutique proposé.
 - Le Résumé des caractéristiques des produits pharmaceutique livrés.
 - Le présent Cahier de charges, paraphé, daté et signé.
- L'offre financière doit comprendre ce qui suit :
- La lettre de soumission dûment remplie, (selon modèle joint en annexe) signée et datée.
 - Le Bordereau des Prix Unitaires en hors taxes, dûment renseigné, signé et paraphé par le soumissionnaire.
 - Le Devis Quantitatif et Estimatif, dûment renseigné, signé et paraphé par le soumissionnaire.

Tous les documents suscités doivent être mis dans un pli cacheté, et doit être anonyme et comporté uniquement la mention.

APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N°...../2025

« A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres ».

Adressée à monsieur le directeur de l'établissement public de sante de proximité Aouf.

Rue hamouri Benyahia GHRISS - W. MASCARA

La durée de préparation des offres est fixée à 15 jours à compter de la date de publication dans les journaux nationaux. Le dépôt des offres se fera à 13 :45h le dernier jour de la durée de préparation des offres. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prolongée jusqu'au jour ouvrable suivant. La période de validité des offres est équivalente à la période de préparation des offres accordées aux soumissionnaires augmentée de 90 jours.

Les soumissionnaires sont invités à assister à la séance d'ouverture des plis prévue à l'expiration du délai de dépôt des offres à 14 h.00 Au siège de l'établissement public de sante de proximité Aouf (GHRISS -W- MASCARA).
Pour tout contact : Tel : 045 - 74 - 90 - 78/77 Fax : 045 - 74 - 90 - 78/77

ANEP N° 2531004988

30 - 03 -2025

Jeunesse
D'ALGERIE

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA VILLE
DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS
WILAYA D'EL BAYADH

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL AVEC
EXIGENCE DE CAPCITES MINIMALES
N°/2025**

LA DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS D'EL BAYADH LANCE Un avis d'appel d'offre national est lancé pour la réalisation des travaux de :
RÉALISATION D'UN COLLEGE B5/R200 A A CITE OUEST
LA COMMUNE DE BREZINA
EN LOTS SÉPARES
LOTN°04 : Bloc Pédagogique (08 classes) + Demi Pension +Revetement Piste d'athlétisme, Terrain de sport + Logement De Fonction.

ELIGIBILITE DES CANDIDATS :

-Les capacités professionnelles:

- Seules les entreprises Qualifiées à la catégorie 4 et plus, dont l'activité principale bâtiment sont autorisés à soumissionner.

2-Les capacités techniques:

Références professionnelles: Les entreprises Ayant déjà réalisé, durant les 10 dernières années, un projet de catégorie B et plus ou un projet similaire. (Références professionnelles dûment justifiées par des attestations de bonne exécution délivrée par les maîtres d'ouvrages publics).

3-Les capacités financières : les bilans des trois dernières années: la moyenne du chiffre d'affaire supérieur ou égale 80.000.000.00 DA(les bilans doivent être visés par les services des impôts).

DOSSIER DE CANDIDATURE :

1 -dossier candidat 2-Offre Technique 3-Offre Financière (voir le cahier des charges ,ARTICLE 06)

NB : L'évaluation des offres financières ne concerne que ceux dont l'offre technique était de **65 points** ou plus et dont l'offre financière est la moins disante.

Les entreprises peuvent retirer le cahier des charges dès le premier jour de la parution de l'avis dans le BOMOP ou les journaux quotidiens.

Ces documents doivent être déposés à la DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS D'EL BAYADH ,
NF: 00023202015003669000.

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes scellées et cachetées indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offre ainsi que la mention « dossier de candidature », « offre technique » et « offre financière », selon de la cas. Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention « à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres - appel d'offres n° ... :..... L'objet de l'appel d'offres ».

Celle-ci doit parvenir au service contractant à la date et l'heure limite de dépôt des offres.

Si l'enveloppe extérieure n'est pas cachetée et marquée comme indiqué ci-dessus le service contractant ne saura en aucun cas responsable lorsque l'offre est égarée ou qu'elle est ouverte prématurément. Toute offre reçue par le service contractant après expiration de la durée de préparation des offres, sera écartée et/ou renvoyée au soumissionnaire sans que les enveloppes intérieures ne soient ouverte.

« A NE PAS OUVRIR »

REALISATION ET, EQUIPEMENT COLLEGE B5/R200 A CITE OUEST LA COMMUNE DE BREZINA EN LOTS SÉPARES
LOT N° 04: Bloc Pédagogique (08 classes) + Demi Pension +Revetement Piste d'athlétisme, Terrain de sport +Logement De Fonction.
La durée de préparation des offres est fixée à 15jours, à partir de la première parution de l'avis dans le BOMOP ou les journaux quotidiens, date de dépôt des offres est fixée le jour correspondant au dernier jour de la préparation des offres avant 14 :30 min. L'ouverture des dossiers de candidature, des offres techniques et financières sera faite par la commission d'ouverture et évaluation des offres en séance publique et en présence de l'ensemble des soumissionnaires le même jour de dépôt des offre à 14 :30 min au siège de la Direction des Equipements Publics. Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de 03 mois et 15 jours.

LE DIRECTEUR

ANEP N° 2531004944

30 - 03 -2025

Jeunesse
D'ALGERIE

**“Si L'Algérie s'ouvre au tourisme, ce sera une bonne chose
pour ce pays car il est plus beau que la Tunisie et le Maroc réunis,**



**ayant visité pratiquement tous les pays du monde je peux affirmer
que l'Algérie est le plus beau pays que j'ai eu à visiter.”**

Yann Arthus Bertrand

JEUNESSE D'ALGERIE
JEUNESSE D'ALGERIE

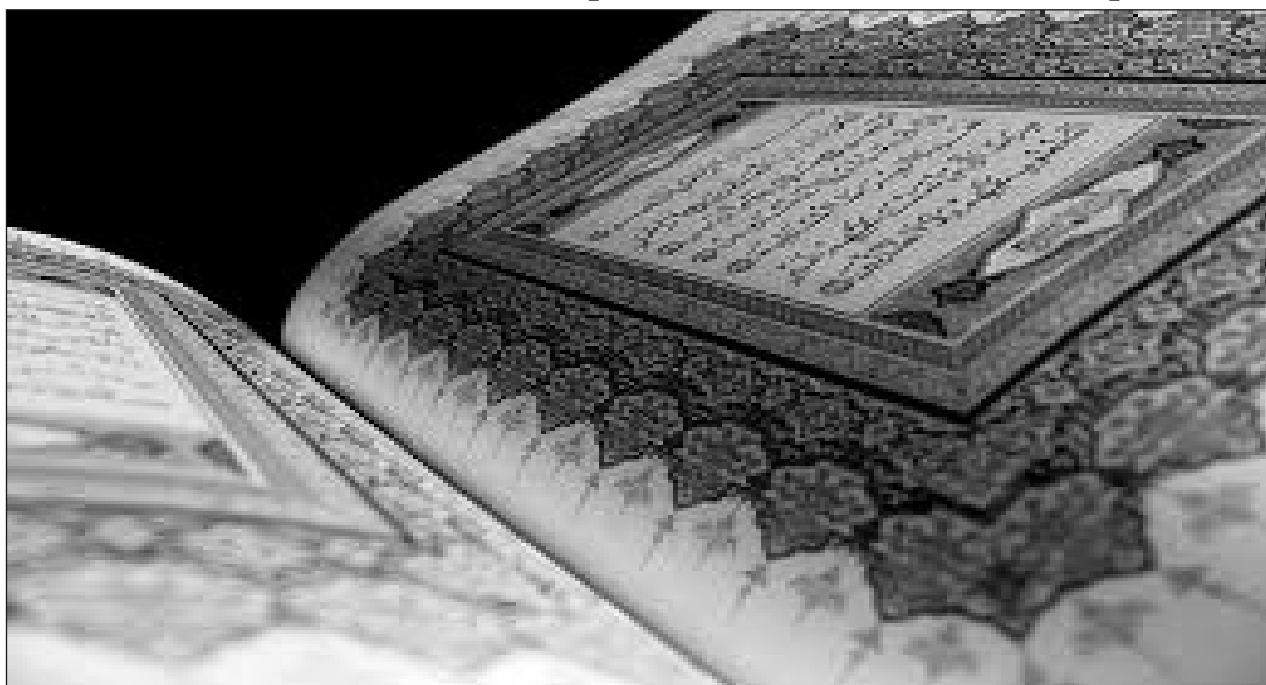
**Pour votre publicité s'adresser à : l'Entreprise Nationale
de Communication, d'Edition et de Publicité.
Agence ANEP 01,
Avenue Pasteur - Alger.
Téléphone : 020.05.20.91 / 020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45
020.05.13.77
E-mail : agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@ anep.com.dz
agence.annaba@ anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz**

30 - 03 -2025

Jeunesse
D'ALGERIE

LUMIERES DE L'ISLAM

Muhammad ibn Ali al-Sanusi (1787-1859) Suite



Au moment où, enfin rétabli, Sanusi se remet en route pour Gabès, il a eu le temps d'intérioriser les relations de pouvoir régissant l'oasis de Siwa et la prépondérance de l'ordre tribal alentour. La situation en Algérie n'ayant pas permis la poursuite du voyage ou la réalisation de son projet de prédication à grande échelle, il rebrousse chemin et s'implante en Libye, où sa première tâche va consister en la recherche du lieu adéquat à l'érection de la première zaouïa de Cyrénaïque. 9Sanusi fut-il empêché de pénétrer en Algérie pour y porter le jihad ? Même s'il n'est pas aisé d'établir si l'implantation cyrénéenne de l'ordre se fit par défaut - Sanusi ayant été contrecarré dans son retour vers l'ouest par les

Français en Algérie -, il est important de reconnaître la part de la contingence dans un plan qui dut paraître aux générations postérieures comme méticuleusement exécuté et ordonné. Outre qu'une disposition guerrière lui fut radicalement étrangère, ceci est peu probable tant il y a de points d'entrée sahariens en Algérie à cette époque : les villes de Biskra et de Laghouat sont encore libres, les Français n'y parviennent qu'en 1844. Il est beaucoup plus plausible en revanche que la dense présence d'ordres confrériques concurrents l'ait découragé. Il est un fait que le développement systématique de l'ordre que Sanusi impulsera de 1840 à sa mort en 1859, du Hedjaz jusqu'en Algérie, sur

un axe est-ouest, sera finalement stoppé par ce que Jean-Louis Triaud appelle le « barrage confrérique », soit la présence et leur savante instrumentalisation par la France, de ces ordres rivaux - au premier rang desquels la Tijaniyya, la Rahmaniyya, la Qadiriyya, ainsi que les Awlad Sidi Shayk. C'est dans les régions où ces ordres sont absents ou faiblement représentés, Cyrénaïque puis Sahara méridional, que la Sanusiyya connaîtra, du vivant de son fondateur, son expansion la plus fulgurante, avant d'amorcer une réorientation stratégique de son développement sur un axe nord-sud, à compter de son fils et premier successeur, al-Mahdi al-Sanusi (1844-1902).

«CHEBAH SOFRA»

Un mets chargé d'histoire

La ville de Constantine, avec ses ruelles et ses quartiers témoins des civilisations qui se sont succédé sur cette cité millénaire, est détentrice d'un patrimoine culinaire riche par ses plats traditionnels, notamment « Chebah Sofra », un mets ancestral qui ravive des récits d'antan, du temps des beys et des sultans. Ce plat remonte à plus de 500 ans et continue d'orner, avec sa teinte dorée et son goût sucré, les tables des familles constantinoises lors des célébrations spécifiques à la 27e nuit du Ramadhan, souvent marquée par des fêtes de circoncision, des cérémonies de clôture de la récitation du Coran et l'observation de La Nuit du Destin (Laylat al-Qadr). Dans l'imaginaire populaire, beaucoup croient que le plat « Chebah Sofra » appartient à la cuisine ottomane et que la légende veut qu'il ait été spécialement préparé pour le bey Salah par sa fille. Selon cette légende, la fille de Salah bey, soucieuse de préparer un mets d'exception pour honorer son père lors d'une grande réception organisée à l'occasion de la 27e nuit du Ramadhan, aurait imaginé ce plat. Inspirée par les ingrédients nobles et raffinés disponibles à cette époque, elle au-

rait décidé de marier la douceur du miel et la saveur des amandes avec la subtilité des épices et de l'eau de fleur d'oranger, créant ainsi un plat à la fois élégant et savoureux. Séduit par le goût raffiné et la présentation soignée du plat, Salah bey aurait déclaré que ce mets méritait d'être servi sur la « Sofra », terme désignant en arabe la grande table garnie de plats raffinés réservée aux invités de marque et aux grandes occasions. Quant au mot « Chebah », il évoque la forme particulière des morceaux de viande ou de pâte d'amande finement sculptés, rappelant les bijoux ou les ornements précieux que portaient les femmes constantinoises lors des grandes cérémonies. Ainsi, l'appellation « Chebah Sofra » traduit l'idée d'un plat d'apparat, aussi beau qu'un bijou et digne des grandes tables. Cependant, la réalité historique révélée par Mme Halima Ali Khodja, professeure retraitée de l'université Abdelhamid Mehri - Constantine 2 et conservatrice des bibliothèques universitaires de la wilaya, contredit cette version. Cette chercheuse en anthropologie et en patrimoine soutient que les recherches historiques confirment que ce plat trouve son ori-

gine dans la culture constantinoise et remonterait plus précisément à l'époque de la grande vague migratoire andalouse consécutive à la chute de Grenade en 1492, soit un quart de siècle avant l'arrivée des Ottomans. Ali Khodja souligne que Constantine, de par son emplacement stratégique et son riche passé, a été témoin de nombreuses civilisations, parmi lesquelles les Numides, les Omeyyades, les Zirides, les Andalous, avant l'arrivée des Ottomans. Elle ajoute que le plat « Chebah Sofra » est resté un élément central de l'identité culinaire de la ville malgré ces influences successives. Une préparation accompagnée de récits des ancêtres Dans le restaurant traditionnel « Siniyet El Bey », situé au cœur de Constantine, Bey Ben Achour, propriétaire des lieux, perpétue la tradition en préparant « Chebah Sofra » selon la méthode authentique constantinoise. «Le secret de la réussite de ce plat réside dans l'équilibre entre le sucré et le salé», explique-t-il, ajoutant que la qualité des ingrédients est primordiale, notamment l'amande, qui constitue l'un des éléments clés offrant à ce plat sa saveur particulière.

MMA MESSAOUDA

La magie de toute une époque

Hamza Feghouli s'était révélé au public à travers l'émission El Hadika Essahira, de la télévision algérienne qui faisait le bonheur des enfants durant les années 1970-1980. Il partageait alors le rôle de Mma Messaouda dans le duo comique qu'il animait avec le défunt Raouf Ikache, plus connu sous le nom artistique de Hdidouane. Tous deux avaient donné tant de joie à toute une génération, jeunes et moins jeunes. Né en 1938 à Tiarret, Hamza Feghouli nous quitte à l'âge de 86 ans. Il demeure une figure emblématique du paysage artistique algérien, dont les oeuvres et le parcours restent gravés dans la mémoire artistique collective nationale. Feu Feghouli qui avait une solide formation théâtrale, fut un éminent acteur. Il laisse derrière lui une conséquente filmographie. On le retrouve dans Hold up à Mascara de Ahmed Benkamla (1981) Hassan Niya (1989) dans le rôle de Mma Messaouda, le Clan-destin de Benamar Bakhti (1989) endossant avec talent le rôle de Kouider El Zaddam, l'Honneur de la tribu de Mahmoud Zemmouri (1993), jouant Moulay le boucher, Beur blanc rouge de Mahmoud Zemmouri sous la coiffe de «Hadj Omar» et dans Morituri de Okacha Touita. Il a également joué dans des productions télévisées dont le feuilleton Kayd Zaman et les sitcoms Dar Djiran, Bodho et Café Mimoun. Rappelons que suite à cette disparition, le ministre de la Culture et des Arts, Zouhir Ballalou, a présenté ses condoléances à la famille du défunt et à la famille artistique en général, estimant que le regretté «n'était pas un simple comédien, mais une âme d'artiste qui a su dessiner et redonner le sourire à travers des rôles qu'il a incarnés avec brio.

L'ALGERIE AU CŒUR DU FESTIVAL SERIE MANIA 2025

Les séries du Ramadhan mises à l'honneur

L'édition 2025 de Série Mania (du 21 au 28 mars), a mis à l'honneur la richesse et le dynamisme de la création algérienne, marquant ainsi la première participation de l'Algérie au plus grand festival international dédié aux séries dans le monde. Sélectionnée par 2 Princes Films et portée par Sofiane Zermani, une délégation composée d'acteurs, réalisateurs, producteurs et scénaristes algériens (Yahia Mouzahem, Khaled Benaissa, Numidia Lezoul, Abdelkrim Derradji, Zahra Harkat, Karim Moussaoui, Leila Touchi...), a assisté à l'événement avec le soutien des partenaires Air Algérie et Ooredoo. Cette initiative vise à renforcer les liens culturels, les échanges et collaborations entre les talents algériens et les professionnels de l'industrie audiovisuelle mondiale. Aussi d'encourager les coproductions et de favoriser la diffusion des productions à l'international. Parmi les moments forts, la conférence « Les Séries du Ramadhan », qui s'est tenue le 22 mars, a exploré l'impact et les spécificités des séries diffusées pendant le mois sacré. Organisée en partenariat avec l'agence Woojooh, cette rencontre a réuni l'artiste et producteur Sofiane Zermani, le réalisateur Yahia Mouzahem et la comédienne Zahra Harkat, qui ont abordé les enjeux et l'évolution de ces productions incontournables. Face à un large public, les intervenants sont revenus sur le rôle central des séries du Ramadhan dans le paysage audiovisuel et leur influence sur les tendances du marché. La conférence a été rehaussée par la projection de quelques extraits des feuilletons phares, tels que Eddama et El Barani. À noter que cette conférence et la présence de ces artistes algériens dans le plus grand festival de séries au monde, dont le slogan est « Série Mania, là où commentent les séries », marquent un nouveau tournant pour la production DZ. Une étape majeure pour l'exportation de nos productions, qui ont connu une évolution qualitative ces dernières années, à l'exemple de Bnat El Mahroussa

FRANCE

7 ans de prison requis contre Sarkozy

Quelles peines le parquet financier demandera-t-il pour l'ancien président français Nicolas Sarkozy et 11 autres prévenus? Au procès des soupçons de financement libyen, l'accusation est entrée jeudi dans son troisième et dernier jour de réquisitoire, avec les sanctions réclamées attendues dans l'après-midi. L'audience a repris vers 09h30 (08h30 GMT) en l'absence de Nicolas Sarkozy, pas concerné par les réquisitions de la matinée qui concernent des volets annexes du dossier, notamment la possible vente fictive de tableaux flamands par Claude Guéant - à l'époque secrétaire général de la Présidence - et l'achat à un prix surévalué d'une villa dans le sud de la France qui aurait permis de dissimuler un détournement de fonds libyens. Dans l'après-midi, les trois représentants du parquet national financier (PNF) entameront la dernière partie de ces réquisitions, en résumant ce qu'ils reprochent à chacun des prévenus. À la toute fin, ils listeront les peines réclamées pour chacun d'entre eux, probablement en finissant par Nicolas Sarkozy. Mardi et mercredi, au cours de déjà plus de 13 heures de réquisitions dans ce dossier foisonnant, ils ont dépeint Nicolas Sarkozy, président entre 2007 et 2012, en «véritable décisionnaire» et «commanditaire» d'un pacte de corruption «inconcevable, inouï, indécent», noué avec l'ex-dictateur libyen Mouammar El Gueddhafi pour qu'il finance sa campagne prési-



dentielle de 2007. Ils ont aussi détaillé les «contreparties» diplomatiques, juridiques et économiques promises, selon eux, au régime libyen et ont affirmé que des «traces» d'argent liquide dans la campagne victorieuse alimentaient le «faisceau d'indices» du dossier. Dans un entretien au quotidien français Le Parisien publié jeudi, Nicolas Sarkozy a une fois encore promis: «Je démontrerai mon innocence, ça prendra le temps qu'il faudra, mais on y arrivera.» Sa défense plaidera le 8 avril, au dernier jour du procès. Pour les procureurs, tous les délits pour lesquels il est jugé depuis le 6 janvier sont constitués: ils ont demandé au tribunal de le reconnaître coupable de corruption, recel de détournement de fonds publics, financement illégal de campagne et association de malfaiteurs.

Des infractions

qui font encourir à l'ancien chef de l'État âgé de 70 ans, 10 ans d'emprisonne-

ment, 375 000 euros d'amende et une privation des droits civiques (donc une inéligibilité) allant jusqu'à cinq ans. L'accusation va-t-elle requérir contre lui un mandat de dépôt, c'est-à-dire une incarcération immédiate même en cas d'appel? D'autant que les procureurs ont fait référence aux précédentes condamnations de Nicolas Sarkozy, dont c'est le cinquième procès en cinq ans. «Derrière l'image de l'homme public se dessine, au gré des enquêtes judiciaires, la silhouette d'un homme porté par une ambition personnelle dévorante, prêt à sacrifier sur l'autel du pouvoir les valeurs essentielles telles que la probité, l'honnêteté et la droiture», a déclaré mardi Quentin Dandoy, l'un des procureurs. Assis face aux représentants du ministère public, Nicolas Sarkozy, qui clame vigoureusement son innocence depuis l'origine, a enragé en silence, les genoux agités, souriant parfois jaune ou ne pouvant réprimer une remarque ou-

trée, indéchiffrable depuis les bancs de la presse. Définitivement condamné à un an de prison ferme pour corruption et trafic d'influence dans l'affaire dite des écoutes ou Bismuth, il porte depuis le 7 février un bracelet électronique à la cheville. Outre l'ex-président, le PNF doit requérir contre onze prévenus, dont trois anciens ministres: Claude Guéant, 80 ans, absent pour raisons de santé, ainsi que Brice Hortefeux, absent pour raisons personnelles «légitimes», selon la présidente, et Eric Woerth, assis face aux procureurs jeudi matin, prenant des notes. Selon l'accusation, le premier, alors directeur de cabinet au ministère de l'Intérieur, a «négocié» en 2005 «pour le compte de Nicolas Sarkozy le pacte de corruption», qui a été «mis en oeuvre» par Brice Hortefeux. Quant à Eric Woerth, en tant que trésorier de campagne, il doit être, pour le PNF, condamné pour complicité de financement illégal, car il aurait dissimulé de l'argent liquide dans les comptes. Deux canaux de financement, respectivement par virements et remises de cash, ont été mis en place, selon l'accusation, deux canaux qui correspondent aux deux intermédiaires de ce dossier: Ziad Takieddine (en fuite) et Alexandre Djouhri. Sont jugés aussi un ancien proche de Sarkozy, Thierry Gaubert, le directeur de cabinet de Maamar El Gueddhafi, Bechir Saleh (en fuite), ainsi que deux hommes d'affaires saoudiens, un banquier franco-djiboutien et un ex-cadre d'Airbus.

**POUR DENONCER LES POLITIQUES REPRESSIVES MAROCAINES
CIBLANT LES PRISONNIERS POLITIQUES**

Ghali appelle à la mobilisation

La situation des droits humains se détériore au Sahara occidental occupé par le Maroc. Des ONG et l'ONU s'indignent contre ces agissements contraires à la Charte des Nations unies par le régime marocain du Makhzen. Dans ce sens, le président de la République arabe sahraouie démocratique (RASD), secrétaire général du Front Polisario, Brahim Ghali, a lancé - lors de la présidence du comité chargé de surveiller et de soutenir les prisonniers politiques sahraouis dans les prisons marocaines - un appel où il exhorte la communauté internationale à la «mobilisa-

tion pour dénoncer les politiques répressives de l'occupation marocaine à l'égard des prisonniers politiques sahraouis et briser le siège imposé aux territoires sahraouis occupés». Ghali a appelé «tous les Sahraouis, où qu'ils se trouvent, à se mobiliser et à organiser des manifestations et des marches de solidarité avec les prisonniers politiques sahraouis afin de dénoncer les politiques répressives et terroristes de l'État d'occupation marocain et de briser le siège imposé aux territoires occupés de la République sahraouie», et d'ajouter: «Il est important de participer à cette

campagne (de mobilisation) en signe de solidarité avec les prisonniers politiques sahraouis et pour mettre en évidence leurs souffrances, en l'absence d'un mécanisme de surveillance international», a indiqué l'agence de presse sahraouie SPS. La réunion avait soulevé la question des droits humains et l'évaluation du travail accompli aux niveaux national et international pour libérer tous les prisonniers politiques sahraouis et de souligner aussi la nécessité d'élaborer un plan d'action commun pour atteindre cet objectif, selon les sources proches de la présidence sahraouie.

SOUDAN

Le chef de l'armée soudanaise déclare Khartoum libérée

Le chef de l'armée soudanaise a déclaré, mercredi soir, Khartoum «libérée», depuis le palais présidentiel où il est arrivé après l'annonce de la reprise par ses forces de l'aéroport de la capitale aux mains des paramilitaires. «Khartoum est libérée, c'est terminé», a déclaré après presque deux ans de guerre le général Abdel Fattah al-Burhane, le dirigeant de facto du Soudan, dans un discours diffusé par la Télévision publique. Le porte-parole de l'armée, Nabil Abdallah, avait indiqué, quelques heures plus tôt, que les troupes avaient «sécurisé complètement» l'aéroport international, où les paramilitaires des Forces de soutien rapide (FSR) étaient positionnées depuis le début de la guerre en avril 2023. L'armée a été accusée la veille d'avoir mené au Darfour, dans l'ouest du pays, l'une des frappes les plus meurtrières depuis le début de la guerre. Des témoins ont fait état d'au moins 270 morts dans un bombardement, lundi, sur un marché de Tora, au Darfour-Nord, imputé à l'armée qui a démenti viser les civils. Le haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, Volker Türk, s'est dit, mercredi, «profondément choqué». «Mon bureau a appris que treize des personnes tuées appartenaient à une même famille», a-t-il déclaré, ajoutant que les civils «continuent d'être tués sans discernement, mutilés et maltraités presque quotidiennement». Après un an et demi de défaites, l'armée soudanaise a renversé la situation fin 2024 en s'imposant dans le centre du pays avant de se diriger vers Khartoum. Elle a lancé, en janvier, une offensive vers la capitale d'où elle avait été chassée après le début de la guerre entre les FSR, commandées par Mohamed Hamdane Daglo, et l'armée du général Burhane, deux anciens alliés devenus rivaux. Depuis vendredi, l'armée avait repris le palais présidentiel de Khartoum, la Banque centrale, le siège des services de renseignement et le Musée national. Deux sources médicales ont indiqué à l'AFP que les FSR avaient évacué l'hôpital Tamayoz, situé juste au sud de l'aéroport, qu'elles utilisaient pour soigner leurs combattants. «Il n'y a plus de FSR dans le quartier Sahafa depuis mardi soir», a déclaré à l'AFP Ossama Abdel Qader, un habitant de ce quartier du centre de Khartoum.

NIGER

Abdourahamane Tiani signe la Charte de la refondation

Le président du Conseil national pour la sauvegarde de la patrie, Abdourahamane Tiani, a signé, mercredi à Niamey, la Charte de la refondation issue des conclusions des Assises nationales organisées à la mi-février 2025, devenant ainsi président de la République du Niger, chef de l'État. Lors de la cérémonie officielle de mise en œuvre des décisions des Assises nationales, tenue au Centre international de conférences Mahatma-Gandhi à Niamey, Abdourahamane Tiani a signé la Charte de la refondation, marquant son entrée en vigueur dès ce mercredi. Le document est publié au Journal officiel le même jour. La Charte prévoit la promotion d'Abdourahamane Tiani au rang de président de la République, chef de l'État, l'instauration d'une période de transition de 60 mois (5 ans) et la dissolution de tous les partis politiques. Lue par le secrétaire général du gouvernement, Mahamane Roufai Laouali, cette Charte prévoit également la promotion du général Abdourahamane Tiani au grade de général d'armée, ainsi que la libération de tous les prisonniers politiques et militaires. Le document interdit l'établissement de bases militaires étrangères sur le territoire nigérien. En cas de force majeure, le président de la République doit consulter ses conseillers avant de prendre une décision.

Heures de prières

Fajr 05:42
 Dhuhr 13:18
 Asr 16:42
 Maghrib 19:21
 Isha 20:45



jeunesse d'Algérie



Quotidien national d'information

DIMANCHE 30 MARS 2025

PROJETS

La raffinerie de sucre Tafadis pour bientôt



Le ministre de l'Industrie, Sifi Ghrieb, a supervisé jeudi 27 mars les premiers essais de la raffinerie de sucre Tafadis, située à Larbatache, dans la wilaya de Boumerdès. Cette

visite s'inscrit dans le cadre de la préparation à la mise en service de l'usine dans les prochains jours. Selon le ministère de l'Industrie, « ces essais ont été concluants », per-

mettant ainsi à cette unité de production d'entamer la fabrication de sucre raffiné. L'usine dispose d'une capacité de production de 2000 tonnes par jour.

ALGERIE-ROYAUME UNI

Les échanges commerciaux ont atteint 1,7 milliard de dollars en 2024

La participation de cinq (5) entreprises algériennes au Salon de l'industrie agroalimentaire et des boissons (IFE 2025), tenu du 17 au 19 mars à Londres (Royaume-Uni), a été couronnée par la signature de mémorandums d'entente et d'accords avec des partenaires étrangers, pour une valeur totale d'un milliard de dollars, a annoncé, jeudi, le ministre du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations, Mohamed Boukhari. Lors d'une réunion d'évaluation consacrée à la participation algérienne à cet événement international, organisée par le ministère, M. Boukhari a précisé, selon l'agence APS, que ces accords concernaient les secteurs de l'investissement et de l'exportation, notamment le projet de création d'une usine de produc-



tion d'engrais ainsi qu'une usine conjointe de production de méthanol

d'une capacité annuelle de 1 million de tonnes.



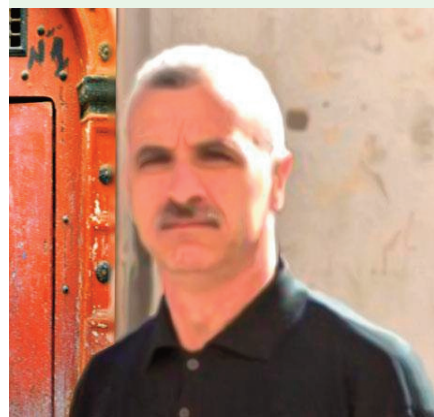
TRAMWAY

Un nouveau tronçon pour relier directement Bordj El Kiffan à Alger

Le PDG du groupe public Transtev, Rachid Ouazzane, a évoqué ce jeudi 27 mars le projet d'extension du tramway d'Alger. Intervenant sur les ondes de la radio chaîne 3, M. Ouazzane a expliqué qu'un nouveau tronçon du tramway sera construit pour relier directement Bordj El Kiffan à Alger, en contournant les stations de Bab Ezzouar.

La chronique

LE MOIS SACRÉ S'ENVOLE



La vie n'est qu'une succession d'apparitions et de disparitions. Le Ramadan était là, le voilà déjà sur le point de s'éclipser. Cette année, il s'est montré tendre, doux et merveilleux. La plupart des gens en ont profité pleinement, même si, hélas, certains - les nécessiteux - n'ont pu se nourrir que de l'indispensable. Il faut dire que les instances ont mis le paquet cette année en installant des chapiteaux et permettre aux nécessiteux et mêmes à des familles entières, de se restaurer au F'tour. Sur le plan sentimental, certaines familles ont trouvé le goût de ce Ramadan bien amer, marqué par l'absence d'un être cher disparu, laissant derrière lui une place vide, un silence lourd. Les gens n'aiment pas se l'avouer, mais la plupart n'ont jamais vécu un ramadan aussi triste et ceci à cause de Gaza. Apparitions, disparitions... ainsi va le cycle éternel, y compris pour nous, êtres humains. Faut-il en conclure que la vie n'est qu'une désillusion ? Nous sommes là aujourd'hui, et demain ? Tout chemin mène inévitablement à cette même fin. Bientôt, les esprits se tourneront vers l'après Aïd, vers les projets futurs. Mama Messaouda, qui nous a quittés avant-hier, était encore parmi nous il n'y a pas si longtemps. À chacun son tour... Ce Ramadan donc s'apprête à nous dire adieu ; et dans quelques heures, ce sera l'Aïd - ou peut-être faudra-t-il patienter jusqu'à lundi. Qu'importe, ce n'est qu'un au revoir. Profitons de ces derniers instants pour rendre grâce, pour demander pardon, pour resserrer les liens qui nous unissent. Voilà et à l'année prochaine, si Dieu le veut.

Abdellah Ouldamer